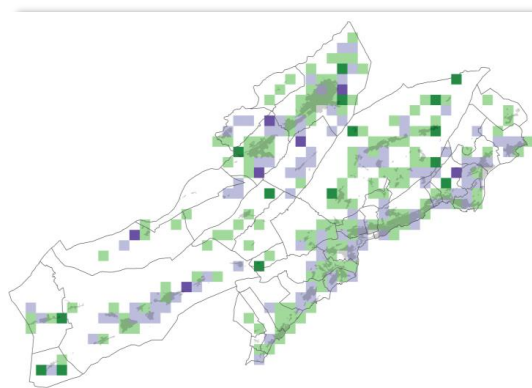


ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Recensement cantonal de la population au 31 décembre 2012



Septembre 2013

Département de l'économie et de l'action sociale

Service de statistique

Table des matières

1. EN BREF	3
2. INTRODUCTION	5
3. LE CANTON DE NEUCHÂTEL EN SUISSE.....	6
4. LA POPULATION DANS LE TEMPS.....	10
5. LA POPULATION PAR COMMUNE A LA FIN 2012	13
6. LA POPULATION SUISSE ET ETRANGERE.....	19
6.1. La population étrangère selon le permis de résidence	21
6.2. La population étrangère selon la nationalité	25
7. LE SEXE	29
8. L'ETAT CIVIL	30
9. L'AGE	33
10. LES PERSONNES INSCRITES DANS LE REGISTRE DES HABITANTS.....	37
10.1. Les personnes uniquement établies dans le canton	38
10.2. Les personnes uniquement en séjour dans le canton	39
10.3. Les personnes établies dans le canton et en séjour dans une autre commune neuchâteloise	41
11. GLOSSAIRE	45

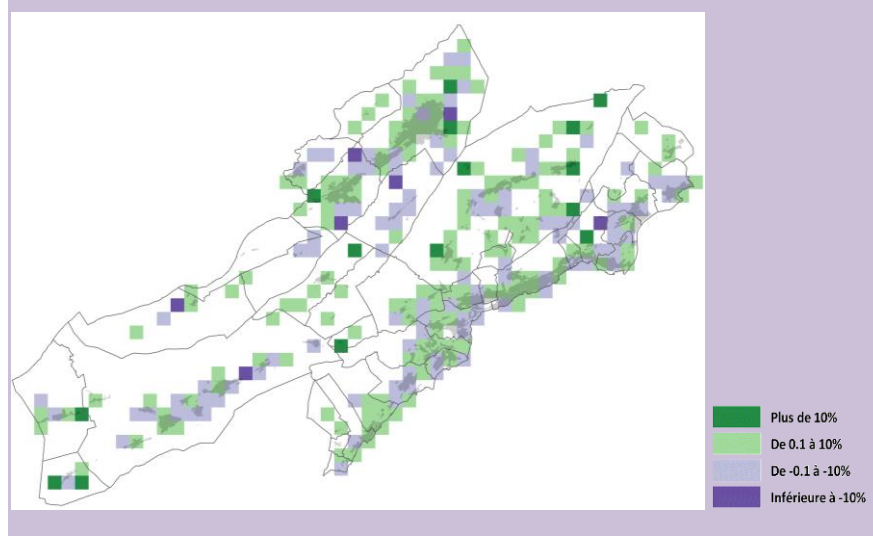
1. EN BREF

A la fin 2012, le canton de Neuchâtel se trouve à la **16^{ème} position au niveau suisse**, pour ce qui concerne le total de sa population résidente permanente. Au niveau romand, il se situe au **5^{ème} rang**.

Au 31 décembre 2012, le canton de Neuchâtel compte **174 447 habitants**, en hausse de 1438 habitants (+0.83%) par rapport à l'année précédente.

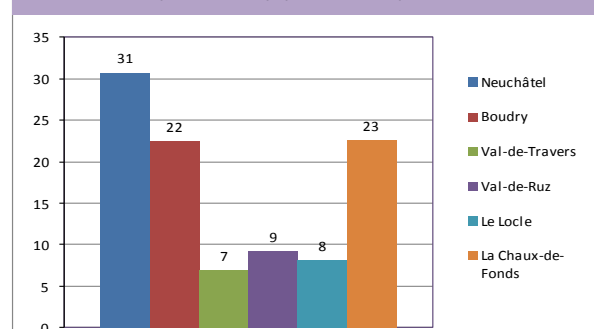
Population résidente permanente Canton	Effectifs à fin décembre		Evolution 2011 - 2012	
	2011	2012	en valeur	en %
Suisses	132 588	132 603	+ 15	+ 0.01
Etrangers	40 421	41 844	+ 1 423	+ 3.52
Hommes	84 088	85 011	+ 923	+ 1.10
Femmes	88 921	89 436	+ 515	+ 0.58
Districts				
Neuchâtel	53 068	53 234	+ 166	+ 0.31
Boudry	38 842	39 120	+ 278	+ 0.72
Val-de-Travers	11 980	12 014	+ 34	+ 0.28
Val-de-Ruz	15 990	16 412	+ 422	+ 2.64
Le Locle	14 099	14 246	+ 147	+ 1.04
La Chaux-de-Fonds	39 030	39 421	+ 391	+ 1.00
Canton de Neuchâtel	173 009	174 447	+ 1 438	+ 0.83

Evolution de la population entre 2011 et 2012, en %, au km²



Pour ce qui concerne **la répartition de la population par district**, le district le plus peuplé est celui de Neuchâtel puisqu'il abrite le 31% de la population du canton.

Répartition de la population, en %, par district



Entre 2011 et 2012, la **population de nationalité suisse a augmenté de 0.01%** alors que le nombre de ressortissants étrangers est en hausse de 3.52%. Plus des trois quarts (76%) des habitants du canton de Neuchâtel sont de nationalité suisse.

Parmi le total de la population étrangère, **les détenteurs d'un permis C** sont les plus nombreux (69%). Les suivent les personnes au bénéfice d'un permis B, puis L.

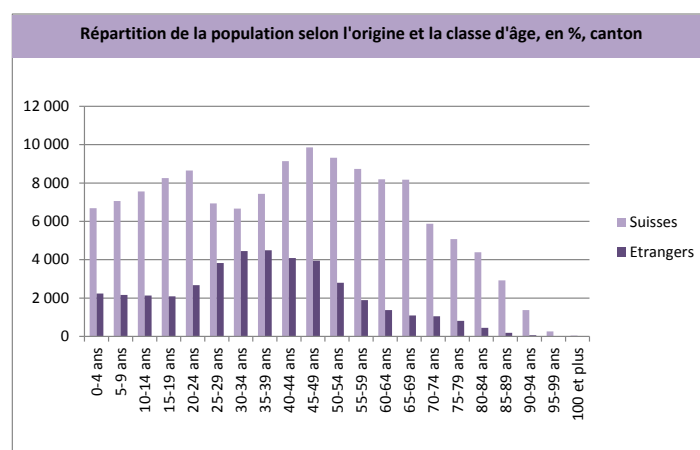
Effectif et variation de la population, selon l'origine et le type de permis, canton			
	2011	2012	Variation
Suisses	132 588	132 603	+ 15
Etrangers	40 421	41 844	+ 1 423
Permis d'établissement (C)	28 142	28 839	+ 697
Autorisations de séjour (B)	11 282	11 833	+ 551
Admissions provisoires (F)	479	418	- 61
Requérants d'asile (N)	210	316	+ 106
Séjours de courte durée (L)	297	424	+ 127
Diplomates et fonctionnaires internationaux	11	14	+ 3
Population totale	173 009	174 447	+ 1 438

Depuis 2004, les ressortissants de nationalité portugaise constituent la **communauté étrangère** la plus importante du canton. Suivent les Italiens, les Français et les Espagnols. Entre 2011 et 2012, ce sont les ressortissants portugais vivant dans le canton qui ont le plus augmenté (+772). Parmi les six pays les plus représentés, l'Italie est le pays qui en a le plus perdu (-9).

Les femmes constituent le 51.3% de la population du canton de Neuchâtel. Chez les ressortissants de nationalité étrangère, ce pourcentage descend à 46.1%.

La population **selon l'état civil** se répartit de la manière suivante: 42.4% des personnes sont célibataires, 42.3% sont mariées, 9.5% sont divorcées et 5.8% sont veuves. En onze ans, les personnes célibataires et divorcées ont augmenté (+2.85% et +2.53%) alors que le pourcentage de personnes mariées a fortement chuté (-4.77%). A la fin 2012 et pour la première fois, le nombre de célibataires a dépassé celui des personnes mariées.

Plus d'un tiers des habitants du canton a entre 40 et 64 ans. Quant aux personnes de 80 ans et plus (9681), elles sont pratiquement aussi nombreuses que celles ayant entre 15 et 19 ans (10 347) et représentent respectivement 5.55% et 5.93% de la population.



En plus de la population résidente permanente, le canton compte quelques **3697 personnes supplémentaires** : elles sont résidentes depuis moins de 12 mois (1704 personnes), ou bien ne disposent que d'une résidence secondaire dans le canton (1993 personnes). En outre, 1873 habitants possèdent un domicile principal dans une commune neuchâteloise ainsi qu'un **domicile secondaire** dans une autre commune du canton.

2. INTRODUCTION

Nouvelle procédure de recensement dès l'année 2010

Jusqu'en 2009, le recensement cantonal de la population s'est basé sur une extraction de données des Registres des habitants que les communes fournissaient au Service de statistique. Depuis le 31 décembre 2010, la procédure de recensement de la population a changé. Les résultats sont dorénavant issus d'une extraction de la base de données personnes du canton de Neuchâtel (BDP) qui intègre également tous les habitants du canton.

Le recensement fédéral de la population (RFP), compétence de l'Office fédéral de la statistique (OFS), est réalisé sur la base de cette même extraction.

Le nombre d'informations contenues dans cette extraction est plus élevé que les données obtenues auparavant sur papier de la part des communes. Cette nouvelle richesse d'informations a donc été exploitée et fait l'objet de ce rapport.

Traitement de la population résidente permanente au 31 décembre 2012

Sans indication spécifique, la date de référence de ces résultats est le 31 décembre 2012.

Les résultats présentés ci-dessous concernent la population résidente permanente (voir glossaire p. 44), à l'exception du chapitre 10, qui aborde également des informations sur des individus possédant un domicile secondaire dans le canton de Neuchâtel.

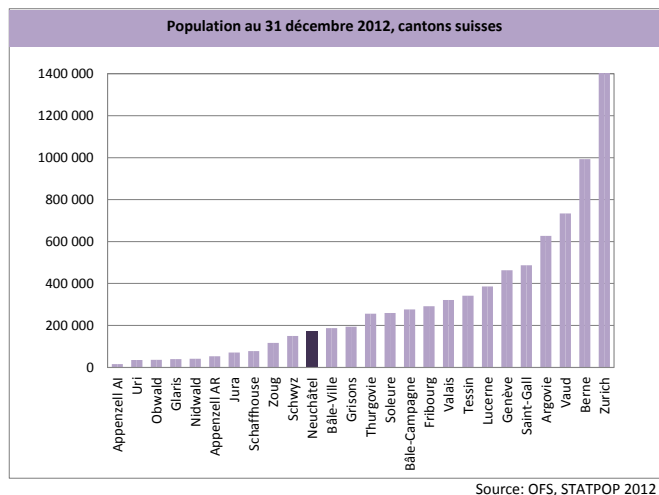
3. LE CANTON DE NEUCHÂTEL EN SUISSE

Les données qui sont traitées dans ce chapitre proviennent du Recensement fédéral de la population (STATPOP).

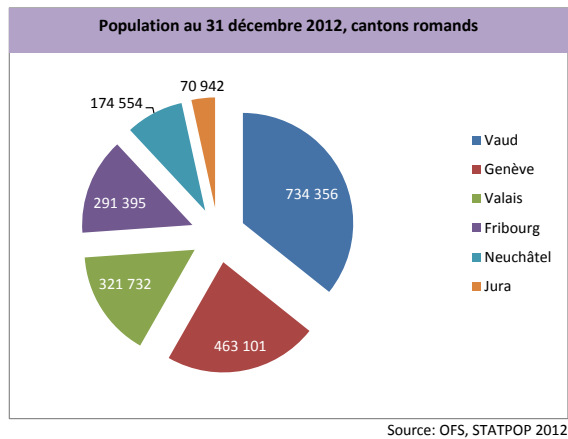
Au niveau suisse, le canton de Neuchâtel est le 16^{ème} canton le plus peuplé du pays, pour ce qui concerne le total de sa population résidante permanente.

**Neuchâtel,
16^{ème} canton le
plus peuplé**

Le canton possédant le plus d'habitants est celui de Zurich et le canton à la population la moins nombreuse est celui d'Appenzell Rhodes Intérieures.

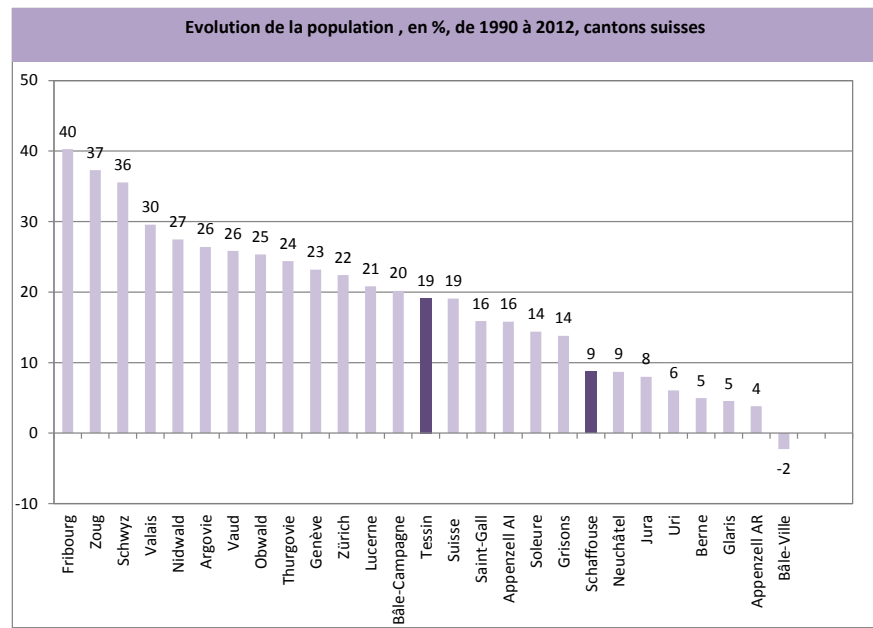


Parmi les six cantons romands, le plus peuplé est celui de Vaud. Le canton de Neuchâtel se situe au 5^{ème} rang, devant le canton du Jura qui présente le nombre d'habitants le moins élevé.

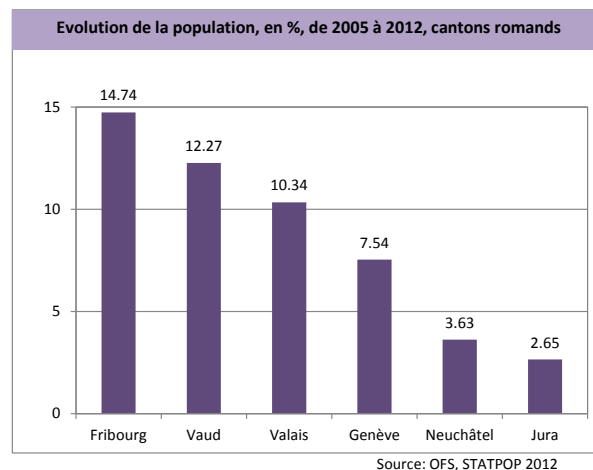


Entre 1990 et 2012, la hausse de la population du canton est plus faible qu'en moyenne suisse

En vingt-deux ans, la population résidante suisse a augmenté de 19.08%. Le canton affichant la hausse la plus forte est celui de Fribourg (+40.26%) et celui ayant le plus perdu d'habitants est celui de Bâle-Ville (-2.27%). Le canton de Neuchâtel se situe bien en-dessous de la moyenne suisse, avec une hausse de 8.68%.



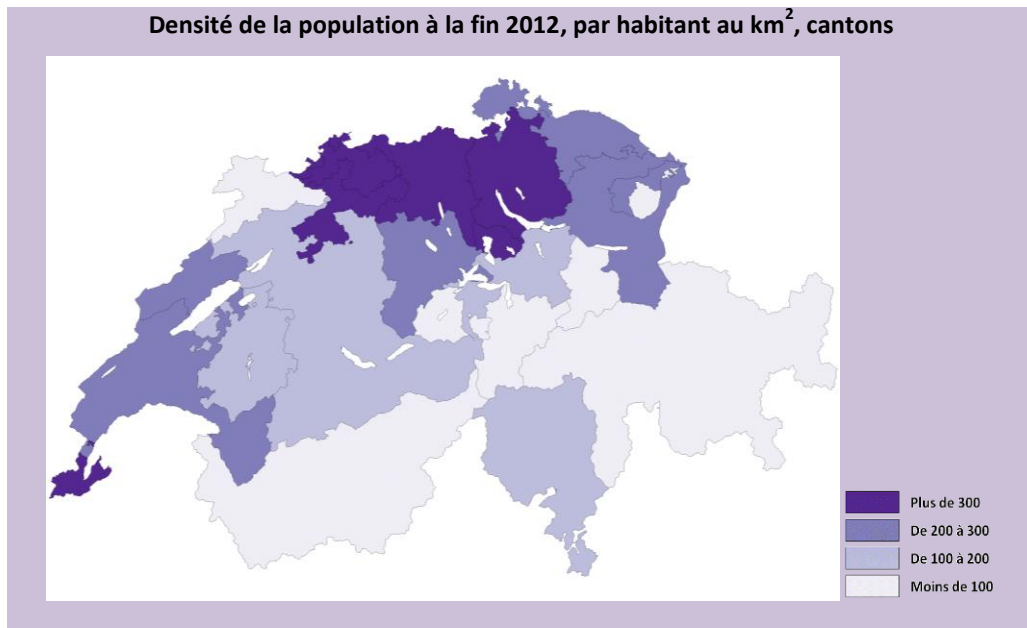
Pour ce qui concerne l'évolution démographique des cantons romands durant ces cinq dernières années, la population du canton de Fribourg a augmenté de la manière la plus significative.



Ces tendances sont confirmées par les évolutions annuelles moyennes: le canton de Fribourg (2.79%) devance Vaud (2.34%), le Valais (1.99%), Genève (1.46%), Neuchâtel (0.72%) et le Jura (0.52%). Pour la Suisse, l'augmentation annuelle moyenne se monte à 1.51%.

NE : une densité de 243 habitants au km²

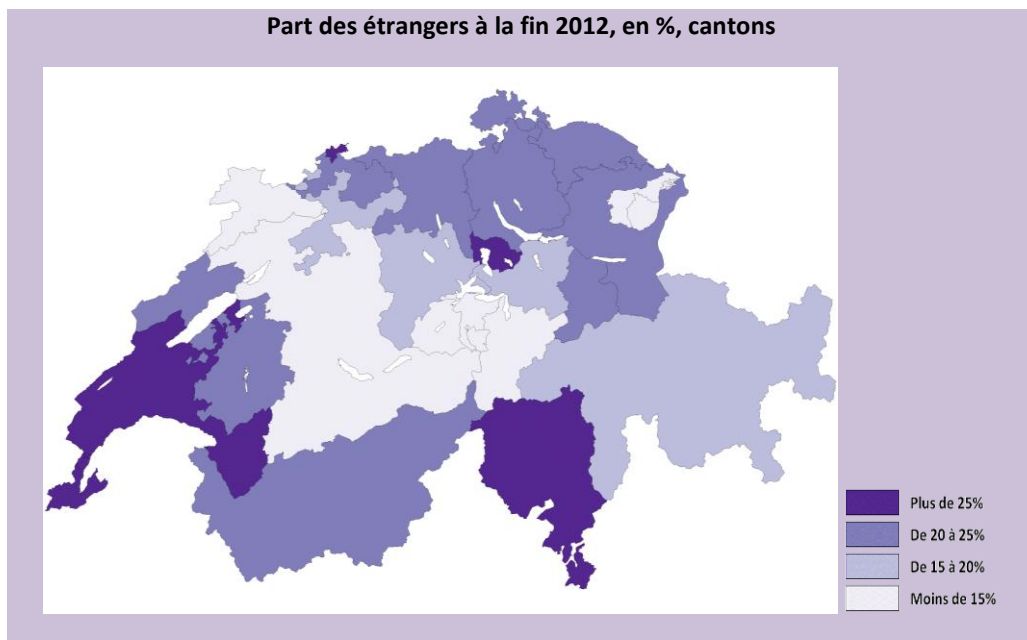
Le canton de Neuchâtel affiche une superficie de 717 km² sans les lacs (803 km² avec les lacs) et sa densité de population se monte à 243 habitants par km². Le canton le plus densément peuplé est celui de Bâle-Ville (5066 habitants/km²) alors que les Grisons (28 habitants/km²) présentent la densité de population la plus basse de Suisse.



Près d'un quart (24%) de la population cantonale est de nationalité étrangère

Au niveau suisse, la part des étrangers atteint les 23.26%. C'est dans le canton de Genève que la proportion de personnes étrangères est la plus élevée (39.66%) et dans celui d'Appenzel Rhode-Intérieures que les étrangers sont les moins nombreux (10.05%).

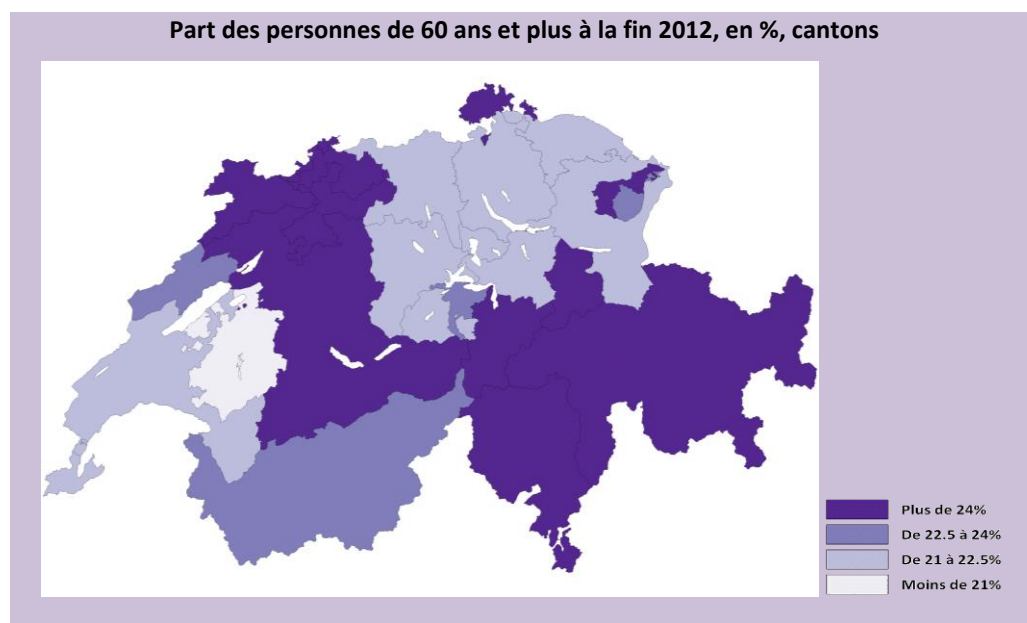
Dans le canton de Neuchâtel, avec 41 902 ressortissants étrangers vivant sur son territoire, la part des étrangers se monte à 24.01% et se situe très légèrement en-dessus de la moyenne suisse.



Au Tessin et dans les cantons de Bâle Campagne et Bâle Ville, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent un peu plus du quart de la population totale (27% et 26% respectivement) alors qu'elles ne sont que 20% dans le canton de Fribourg.

Près d'un habitant sur quatre est âgé de 60 ans ou plus

Dans le canton de Neuchâtel, les 41 326 personnes de 60 ans et plus représentent le 24% de la population totale.



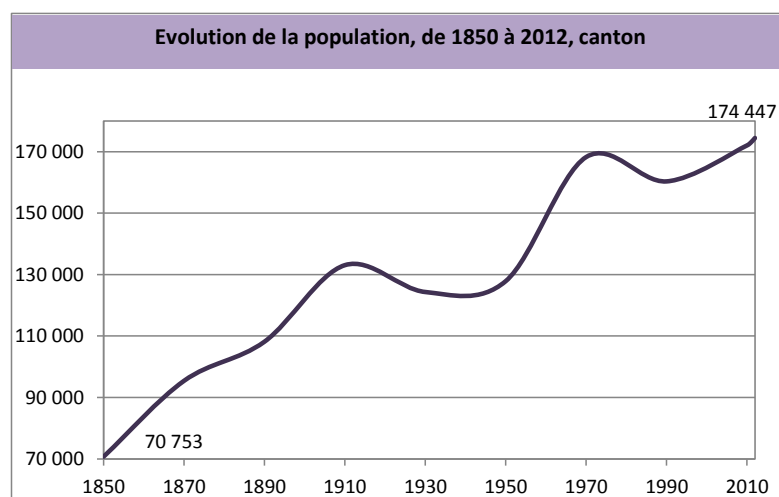
4. LA POPULATION DANS LE TEMPS

Selon des sources historiques relatives à un dénombrement général des hommes à des fins militaires en 1712, la population habitant le canton de Neuchâtel atteignait les 25 à 28 000 habitants.

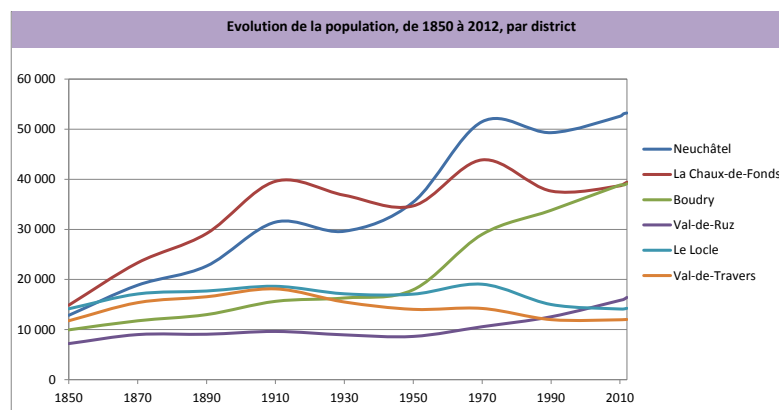
Le 1^{er} recensement fédéral de la population date de l'année 1850 et fournit des données plus fiables que les estimations antérieures. Dans le canton de Neuchâtel, 70 753 personnes sont recensées, dont 12 638 pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, 8514 au Locle, 7901 à Neuchâtel et 1770 à Fleurier. Une forte expansion démographique a donc eu lieu et principalement lors de la 2^{ème} partie du XVIII^{ème} siècle. Elle est le résultat de divers facteurs tels que les progrès de la médecine et de l'hygiène, un taux de mortalité infantile moins élevé, une espérance de vie qui s'allonge ainsi que le développement des activités industrielles.

De 1850 à 1910, la population du canton de Neuchâtel a augmenté de manière assez régulière avant de décliner jusqu'en 1930 puis de reprendre sa croissance jusqu'à la fin des années 60. Entre 1970 et 1980, elle a diminué de presque 10 000 habitants, avant de repartir à la hausse.

**Le premier
recensement
fédéral de la
population date de
1850**



Entre 1850 et 2012, le district ayant gagné le plus d'habitants est celui de Neuchâtel (+40 388) devant celui de Boudry (+29 182) et celui de La Chaux-de-Fonds (+24 553). Quant au district du Val-de-Ruz, sa population a augmenté de 9215 personnes. En 2012, les districts du Locle et de Val-de-Travers affichent un nombre d'habitants pratiquement identique à celui de 1850.

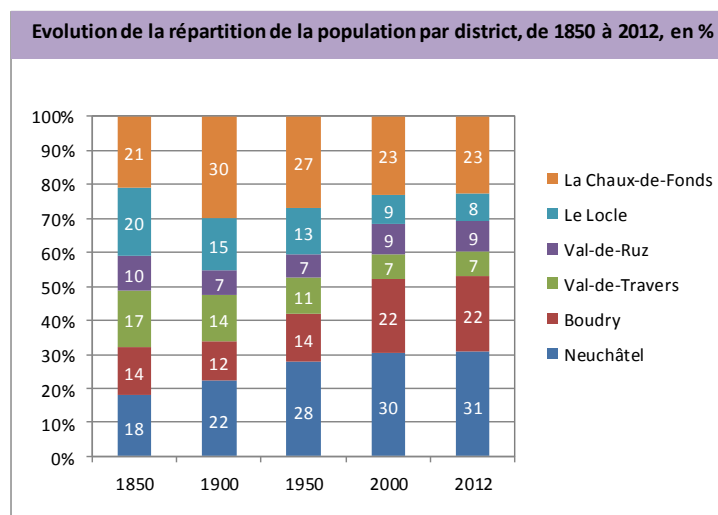


En 1850, les districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle abritaient presque la moitié (41%) de la population neuchâteloise.

Au début du XX^{ème} siècle, la plus grande proportion d'habitants résidait dans le district de La Chaux-de-Fonds. Dès les années 50, ce district ainsi que celui de Neuchâtel se partageaient presque le même pourcentage d'habitants (30%).

Forte augmentation de la population dans les districts de Boudry et de Neuchâtel en deuxième moitié du XX^{ème} siècle

Entre 1950 et 2012, ce sont les districts de Boudry (+8%) et de Neuchâtel (+3%) qui présentent les plus grandes augmentations.



De 1970 à 2012, le district ayant montré la plus forte croissance de sa population est celui du Val-de-Ruz. Il devance les districts de Boudry et de Neuchâtel.

Districts	Evolution de la population par district, en %			
	1970 à 1980	1980 à 1990	1990 à 2000	2000 à 2012
Neuchâtel	-3.13	-1.17	+2.39	+5.43
Boudry	+5.91	+10.05	+7.97	+7.15
Val-de-Travers	-18.07	+2.89	+1.70	-1.40
Val-de-Ruz	+6.07	+12.00	+14.61	+14.08
Le Locle	-13.37	-9.09	-3.27	-1.84
La Chaux-de-Fonds	-11.73	-2.79	+1.95	+2.68
Canton de Neuchâtel	-5.66	+1.01	+3.84	+4.79

Evolution 1970-2012	Cinq Communes	
	Ayant gagné des habitants	Ayant perdu des habitants
La Tène	+ 2 115	
Bevaix	+ 1 853	
Le Landeron	+ 1 684	
Cortailod	+ 1 593	
Colombier	+ 1 437	
Les Verrières		- 246
Val-de-Travers		- 1 868
Le Locle		- 4 379
La Chaux-de-Fonds		- 4 460
Neuchâtel		- 4 635

De 1970 à 2012, la commune ayant gagné le plus d'habitants est celle de La Tène alors que la Ville de Neuchâtel en a le plus perdu.

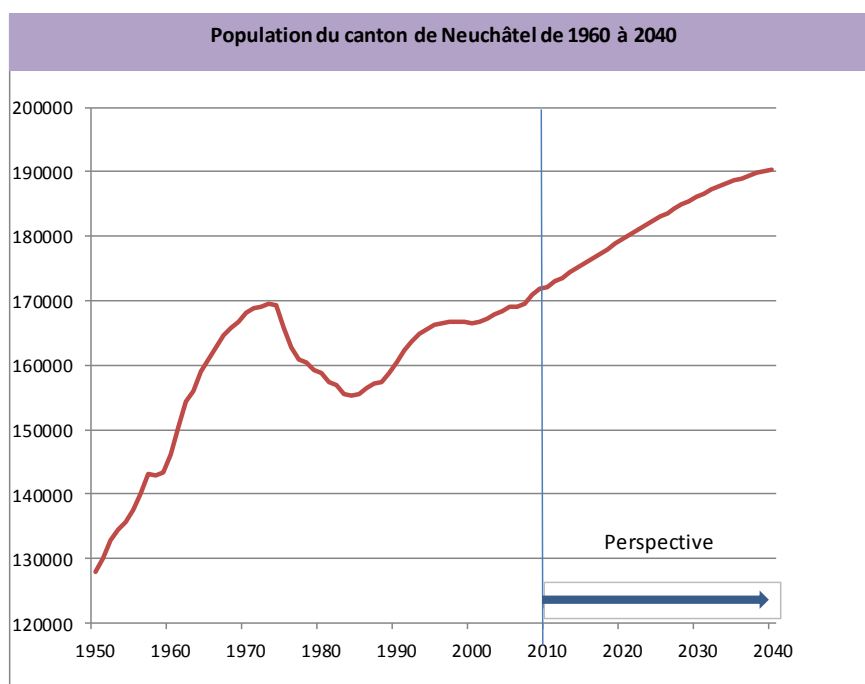
Augmentation de la population, selon les perspectives démographiques régionales

La croissance de population entre 2010 et 2012 est plus forte que ce qui avait été envisagé dans les dernières perspectives démographiques réalisées par le Service vaudois de statistique, en collaboration avec le Service de statistique du canton de Neuchâtel. En effet, elles prévoient une augmentation de quelque +0.3% alors qu'elle fut de +0.8%.

Si les tendances actuelles se poursuivent, en termes de soldes migratoire et naturel, on peut s'attendre à ce que la population du canton continue d'augmenter au moins jusqu'en 2060.

L'espérance de vie à la naissance devrait s'accroître et le vieillissement de la population se poursuivre.

En 2040, le canton de Neuchâtel devrait donc compter près de 190 000 habitants et plus du quart d'entre eux aura plus de 65 ans. Quant à l'effectif des moins de 20 ans, il ne représentera plus qu'un cinquième de la population.



Source: OFS, RCP, SCRIS

5. LA POPULATION PAR COMMUNE A LA FIN 2012

174 447
habitants dans
le canton

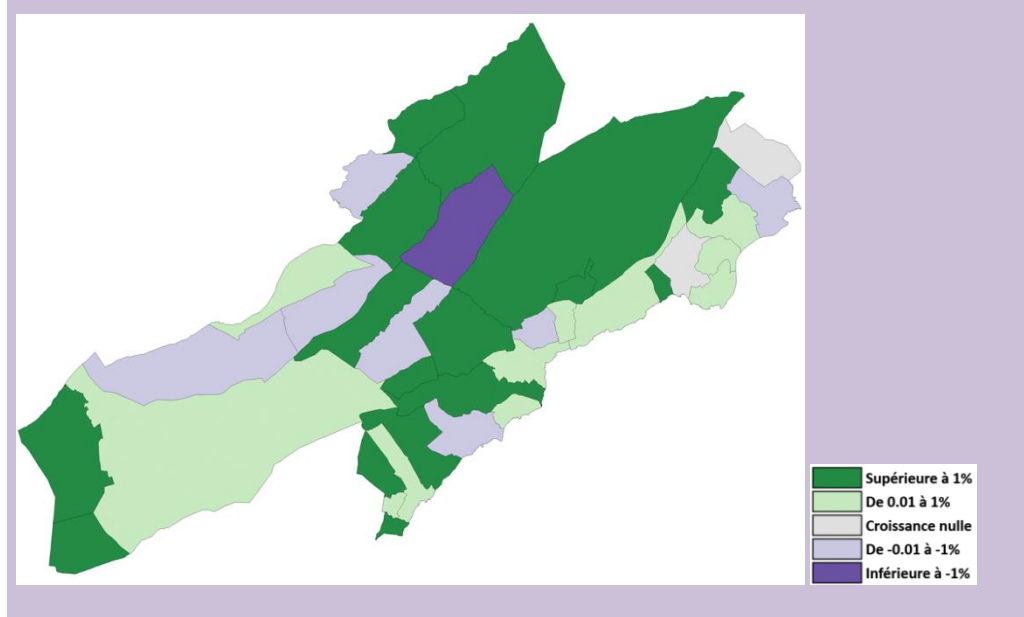
A la fin 2012, le canton de Neuchâtel compte 174 447 habitants. Ceci signifie un gain de 1438 personnes, correspondant à une augmentation de 0.83% entre 2011 et 2012.

Population résidente permanente Canton	Effectifs à fin décembre		Evolution 2011 - 2012	
	2011	2012	en valeur	en %
Suisses	132 588	132 603	+ 15	+ 0.01
Etrangers	40 421	41 844	+ 1 423	+ 3.52
Hommes	84 088	85 011	+ 923	+ 1.10
Femmes	88 921	89 436	+ 515	+ 0.58
Districts				
Neuchâtel	53 068	53 234	+ 166	+ 0.31
Boudry	38 842	39 120	+ 278	+ 0.72
Val-de-Travers	11 980	12 014	+ 34	+ 0.28
Val-de-Ruz	15 990	16 412	+ 422	+ 2.64
Le Locle	14 099	14 246	+ 147	+ 1.04
La Chaux-de-Fonds	39 030	39 421	+ 391	+ 1.00
Canton de Neuchâtel	173 009	174 447	+ 1 438	+ 0.83

Entre 2011 et 2012,
la Ville de La Chaux-
de-Fonds a gagné
401 habitants
(+1.1%)

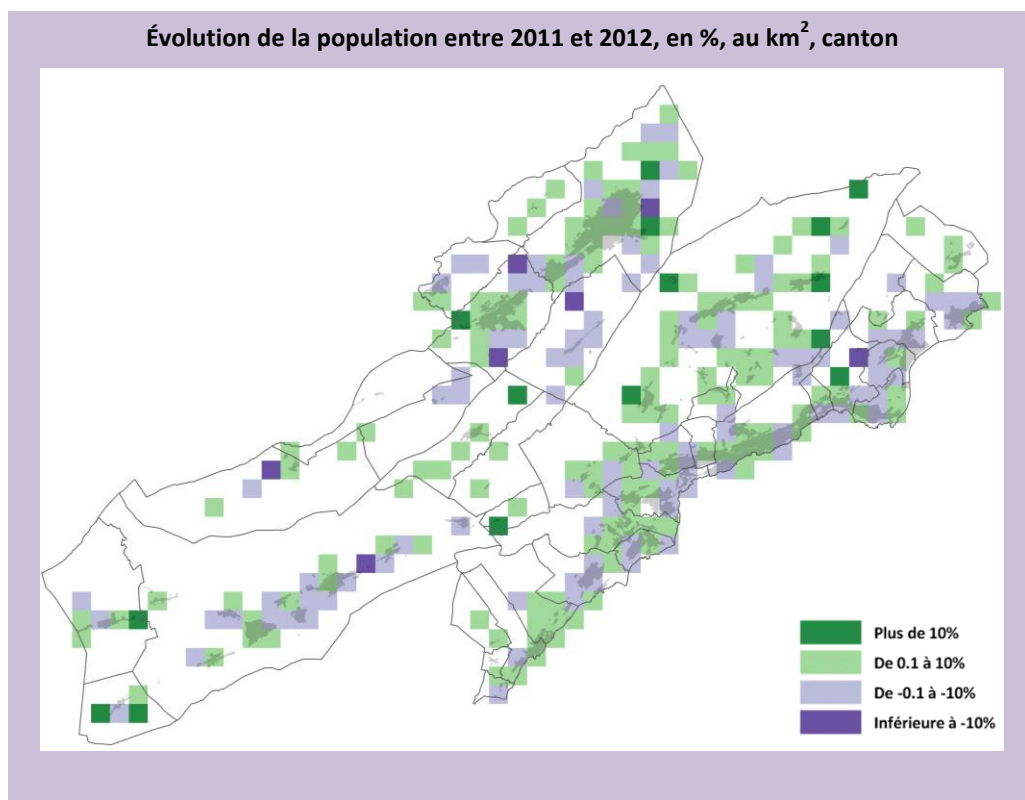
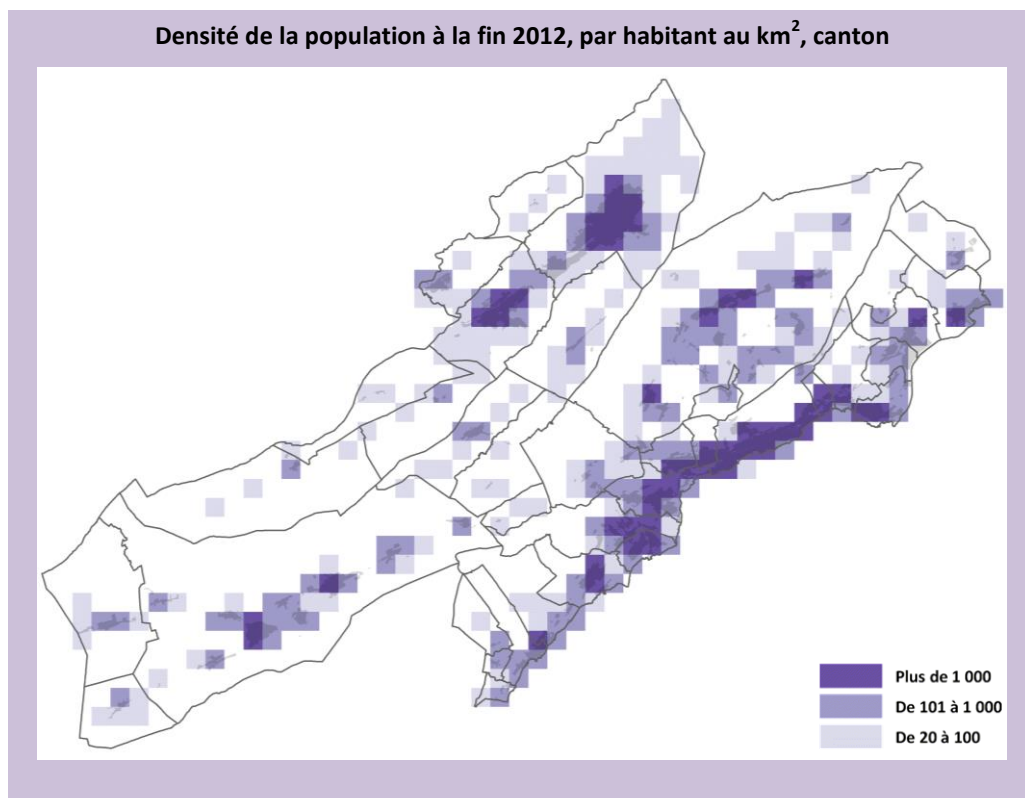
Evolution 2011-2012	Cinq Communes	
	Ayant gagné des habitants	Ayant perdu des habitants
La Chaux-de-Fonds	+ 401	
Le Locle	+ 132	
Les Geneveys-sur-Coffrane	+ 124	
Neuchâtel	+ 108	
Boudry	+ 95	
Corcelles-Cormondrèche		- 6
La Sagne		- 15
Fontaines		- 18
Bevaix		- 26
Auvernier		- 29

Évolution de la population entre 2011 et 2012, en %, par commune

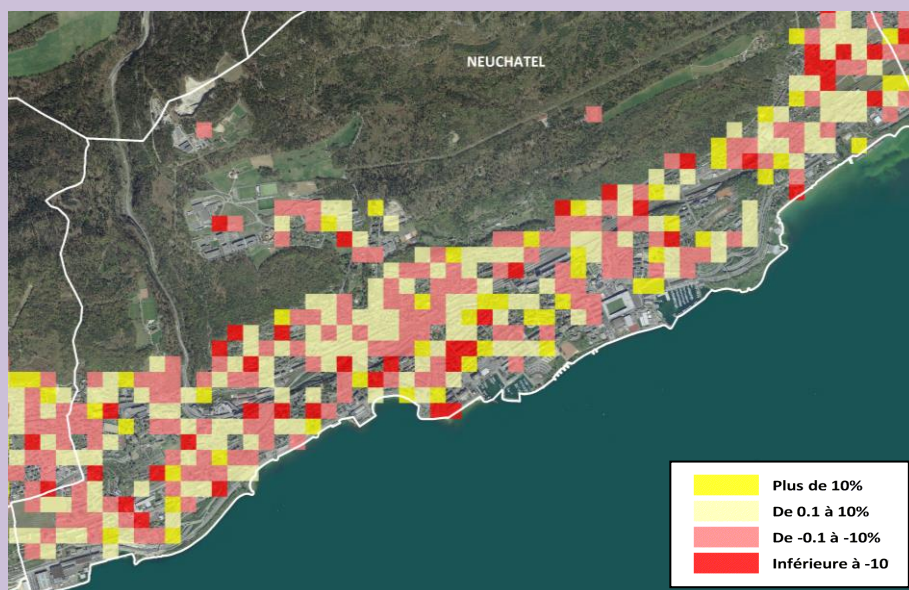


Evolution de la population	Population au			Variation
	31.12.2012	31.12.2011	totale	en %
Neuchâtel	33 390	33 282	108	0.3
Hauterive	2 602	2 570	32	1.2
Saint-Blaise	3 256	3 256	0	0.0
La Tène	4 843	4 832	11	0.2
Cornaux	1 570	1 564	6	0.4
Cressier	1 918	1 909	9	0.5
Enges	257	254	3	1.2
Le Landeron	4 437	4 440	-3	-0.1
Lignières	961	961	0	0.0
District de Neuchâtel	53 234	53 068	166	0.3
Boudry	5 050	4 955	95	1.9
Cortailod	4 609	4 572	37	0.8
Milvignes	8 915	8 887	28	0.3
Peseux	5 749	5 700	49	0.9
Corcelles-Cormondrèche	4 653	4 659	-6	-0.1
Rochefort	1 080	1 059	21	2.0
Brot-Dessous	105	95	10	10.5
Bevaix	3 809	3 835	-26	-0.7
Gorgier	1 962	1 934	28	1.4
Saint-Aubin-Sauges	2 440	2 420	20	0.8
Fresens	223	222	1	0.5
Montalchez	255	244	11	4.5
Vaumarcus	270	260	10	3.8
District de Boudry	39 120	38 842	278	0.7
Val-de-Travers	10 870	10 857	13	0.1
La Côte-aux-Fées	447	439	8	1.8
Les Verrières	697	684	13	1.9
District du Val-de-Travers	12 014	11 980	34	0.3
Val-de-Ruz	15 967	15 560	407	2.6
Valangin	445	430	15	3.5
District du Val-de-Ruz	16 412	15 990	422	2.6
Le Locle	10 206	10 074	132	1.3
Les Brenets	1 100	1 105	-5	-0.5
Le Cerneux-Péquignot	322	320	2	0.6
La Brévine	635	639	-4	-0.6
La Chaux-du-Milieu	464	467	-3	-0.6
Les Ponts-de-Martel	1 279	1 253	26	2.1
Brot-Plamboz	240	241	-1	-0.4
District du Lode	14 246	14 099	147	1.0
La Chaux-de-Fonds	38 241	37 840	401	1.1
Les Planchettes	228	223	5	2.2
La Sagne	952	967	-15	-1.6
District de La Chaux-de-Fonds	39 421	39 030	391	1.0
Districts				
Neuchâtel	53 234	53 068	166	0.3
Boudry	39 120	38 842	278	0.7
Val-de-Travers	12 014	11 980	34	0.3
Val-de-Ruz	16 412	15 990	422	2.6
Le Locle	14 246	14 099	147	1.0
La Chaux-de-Fonds	39 421	39 030	391	1.0
Canton de Neuchâtel	174 447	173 009	1 438	0.8

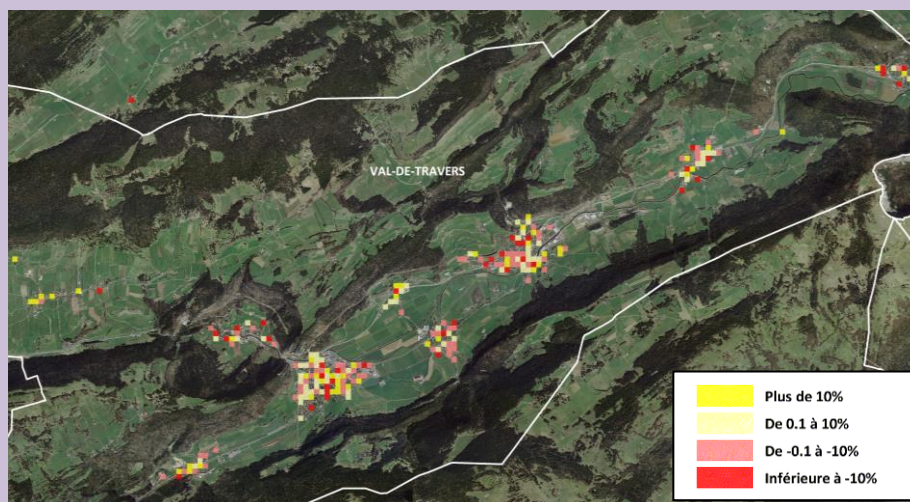
Dans le cadre de la nouvelle procédure de recensement de la population, les communes ont procédé à l'attribution d'un numéro de bâtiment et de logement à chaque habitant. Ces deux identifiants permettent dorénavant d'exploiter les données à l'échelle du bâtiment et de réaliser des cartes atteignant un degré de précision inaccessible auparavant.

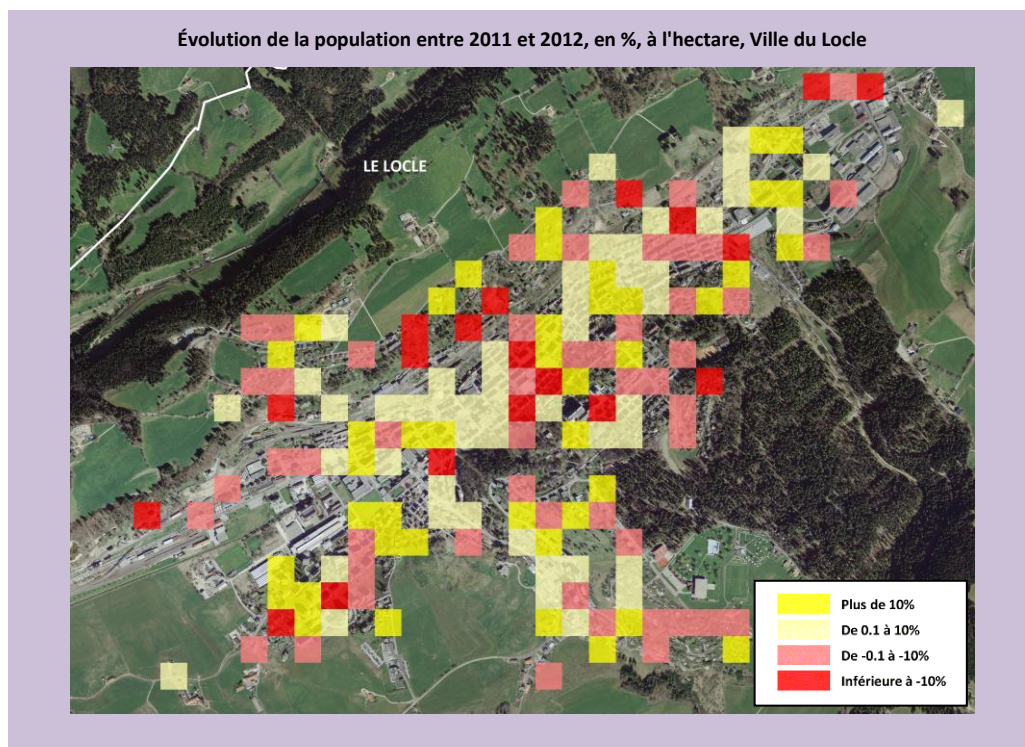
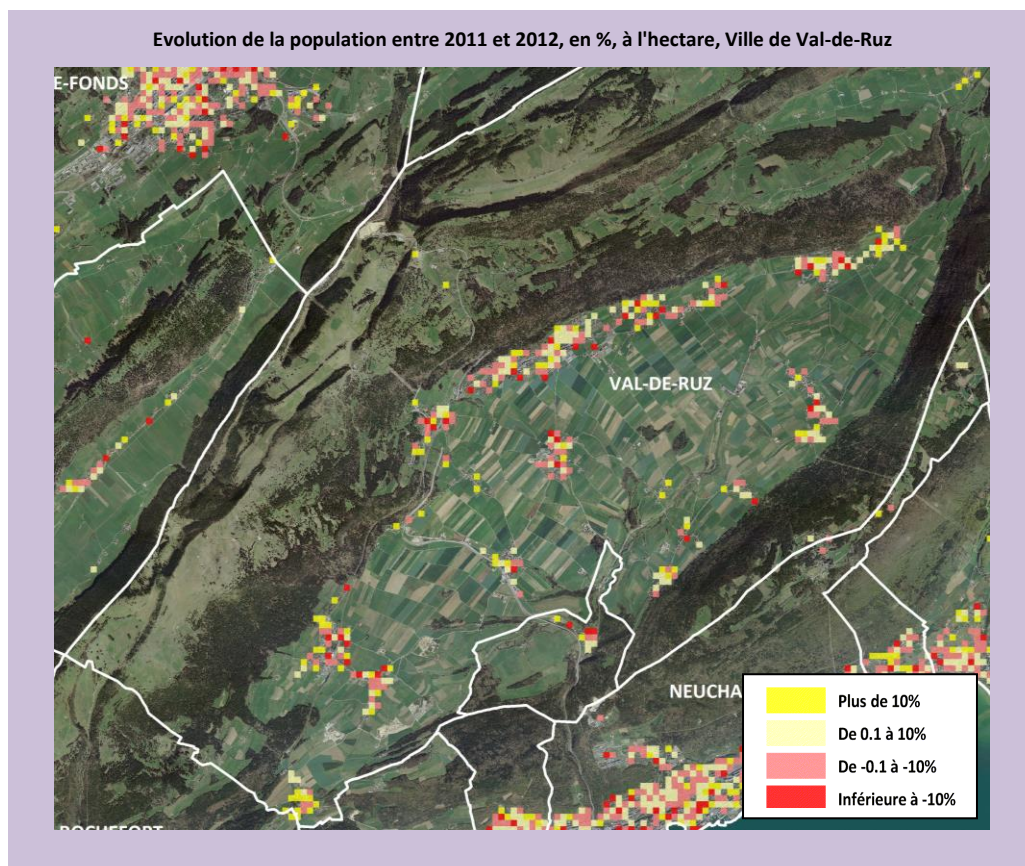


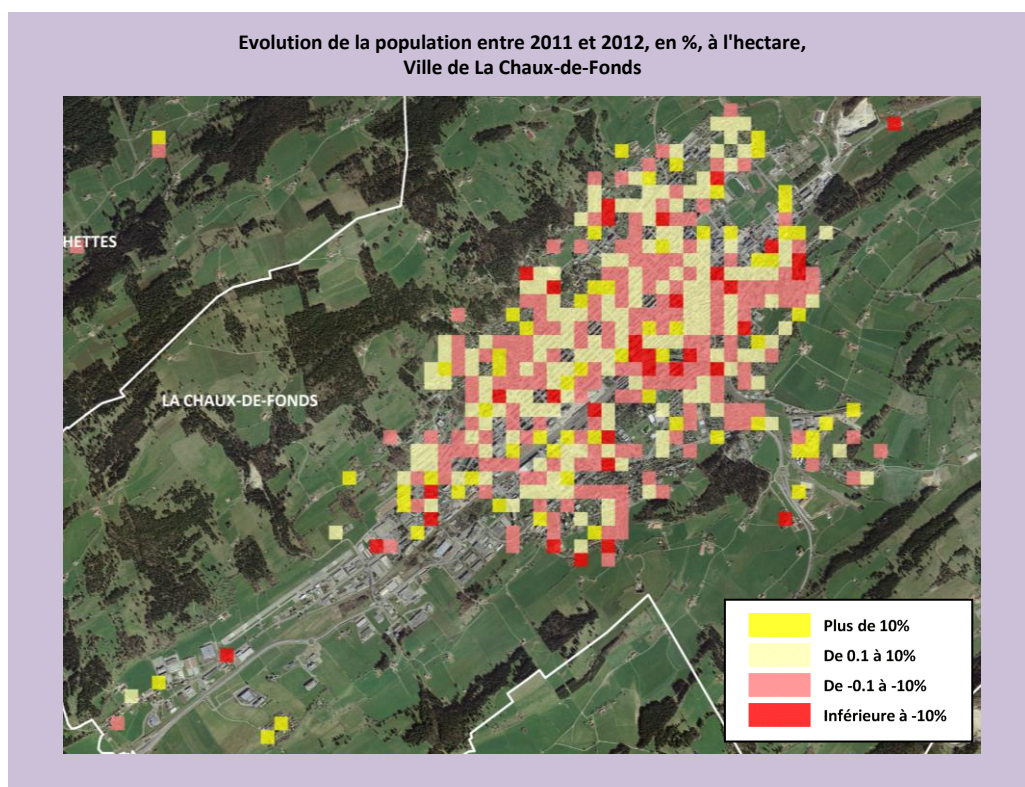
Évolution de la population entre 2011 et 2012, en %, à l'hectare, Ville de Neuchâtel



Évolution de la population entre 2011 et 2012, en %, à l'hectare, Ville de Val-de-Travers







6. LA POPULATION SUISSE ET ETRANGERE

La croissance de la population du canton est portée par les résidents étrangers

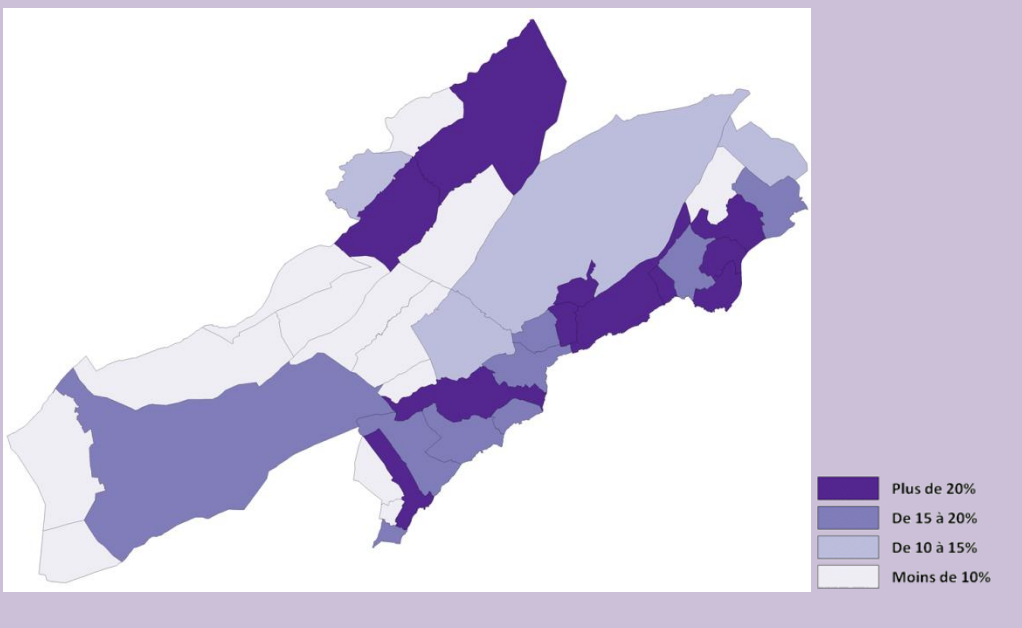
L'accroissement de la population observé entre 2011 et 2012 est presque exclusivement dû à une augmentation des personnes de nationalité étrangère (+1423, soit +3.52%), alors que la variation du nombre de ressortissants suisses est bien plus faible (+15, soit +0.01%).

La population suisse a d'ailleurs même diminué dans les districts de Neuchâtel, de Boudry et de Val-de-Travers. Pour ce qui concerne les ressortissants étrangers, leur nombre a augmenté dans tous les districts.

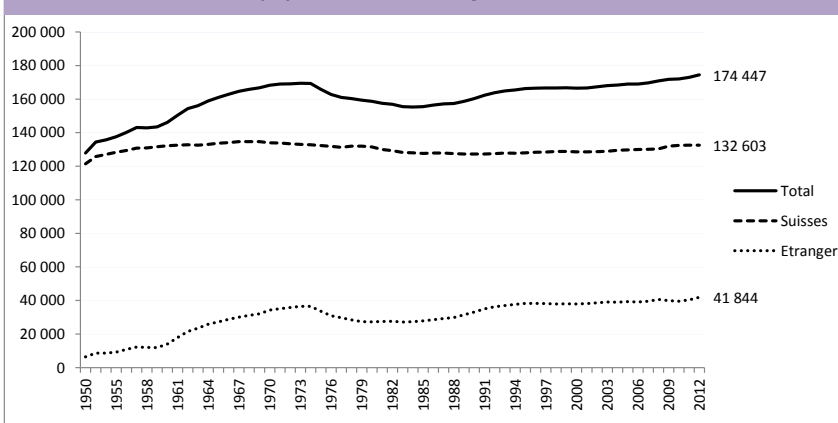
Evolution de la population en 2012, selon l'origine, par district

Districts	Population suisse			Population étrangère			Population totale		
	2012	2011	Différence	2012	2011	Différence	2012	2011	Différence
Neuchâtel	38 140	38 372	-232	15 094	14 696	+398	53 234	53 068	+166
Boudry	30 968	30 999	-31	8 152	7 843	+309	39 120	38 842	+278
Val-de-Travers	9 920	9 938	-18	2 094	2 042	+52	12 014	11 980	+34
Val-de-Ruz	14 048	13 837	+211	2 364	2 153	+211	16 412	15 990	+422
Le Locle	11 277	11 269	+8	2 969	2 830	+139	14 246	14 099	+147
La Chaux-de-Fonds	28 250	28 173	+77	11 171	10 857	+314	39 421	39 030	+391
Canton de Neuchâtel	132 603	132 588	+15	41 844	40 421	+1 423	174 447	173 009	+1 438

Part de la population étrangère, en %, par commune



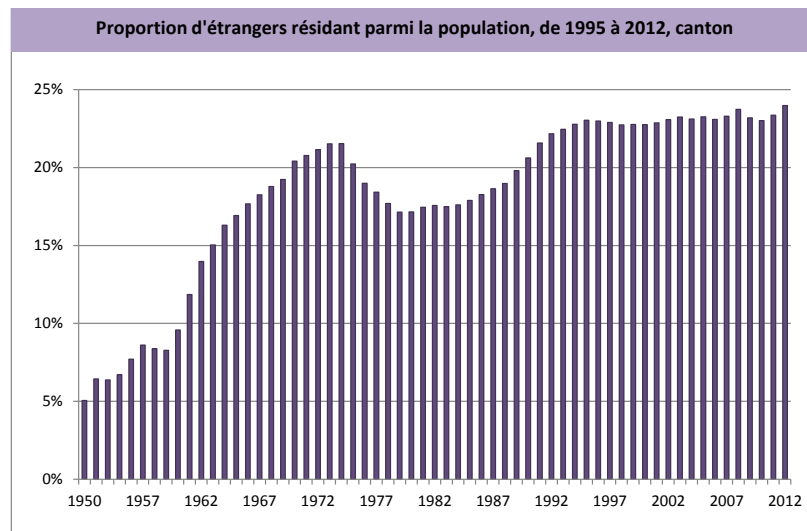
Evolution de la population, selon l'origine, de 1950 à 2012, canton



174 447 habitants à fin 2012, record absolu pour le canton

En 1950, le nombre de personnes de nationalité suisse se montait à 121 391. Les ressortissants étrangers étaient au nombre de 6465, représentant ainsi le 5.06% de la population du canton.

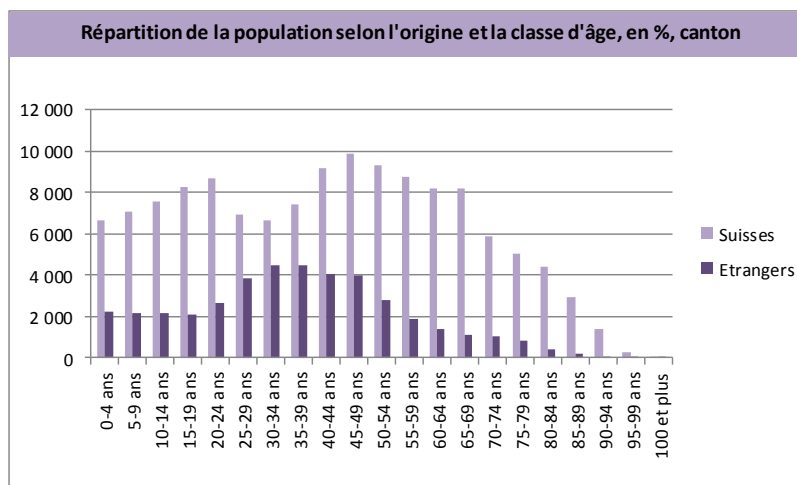
En 1974, au plus fort du boom horloger, les personnes de nationalité étrangère étaient 36 464 (21.54%). Cinq ans plus tard, suite à la crise pétrolière, leurs effectifs ne représentaient plus que le 17.15% de la population. Cette proportion augmente ensuite régulièrement jusqu'en 2001 (22.87%) puis se stabilise durant ces 10 dernières années (23% en 2011 et 24% en 2012).



La structure par âge est différente entre les suisses et les étrangers.

Selon la répartition par âges, on observe deux pics de population pour ce qui concerne les personnes d'origine suisse, à savoir dans les tranches d'âge 15 à 24 ans et 40 à 54 ans.

Quant aux ressortissants étrangers, ils sont les plus nombreux entre 25 et 49 ans et bien moins présents dès 64 ans.





451 naturalisations en 2012

En 2012, 451 demandes de naturalisation ont été enregistrées (498 en 2011). Elles concernent 794 ressortissants étrangers qui ont obtenu la nationalité suisse. Il est à remarquer que 177 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (source: Office cantonal de la population).

6.1. La population étrangère selon le permis de résidence

Permis	Intitulé	Durée	Conditions d'attribution
B	autorisation de séjour	d'une année à 5 ans	contrat de travail ou moyens financiers
C	autorisation d'établissement	5 ans renouvelables	séjour de 5 à 10 ans en Suisse
F	admission provisoire	dépend de la décision des autorités compétentes	-
L	autorisation de séjour de courte durée	de 3 à 12 mois	contrat de travail ou inscription dans une école
N	permis pour les requérants d'asile	jusqu'à la fin de la procédure d'asile	-

Augmentation des effectifs avec un permis d'établissement ou de séjour

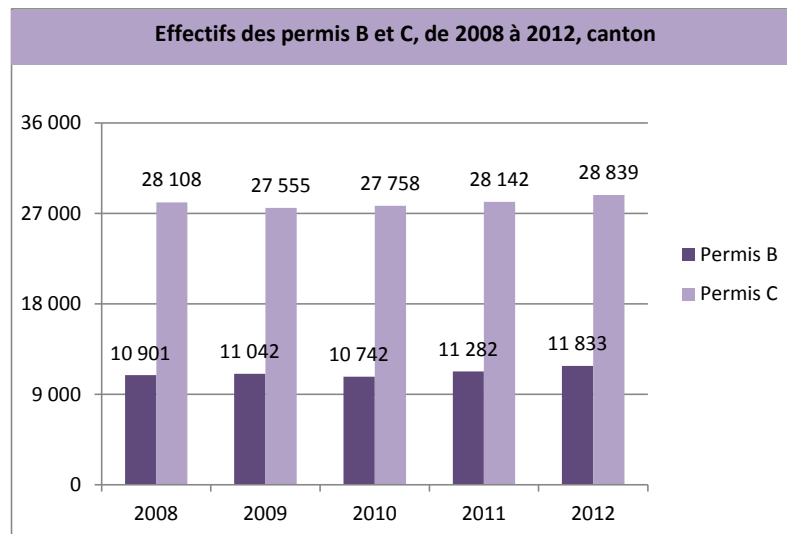
La hausse de la population étrangère observée entre 2011 et 2012 est engendrée principalement par les personnes au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) et d'un permis de séjour (permis B).

L'augmentation de personnes possédant un permis B et C est vraisemblablement liée à la bonne conjoncture économique dans le canton et à un ralentissement de l'emploi en Europe.

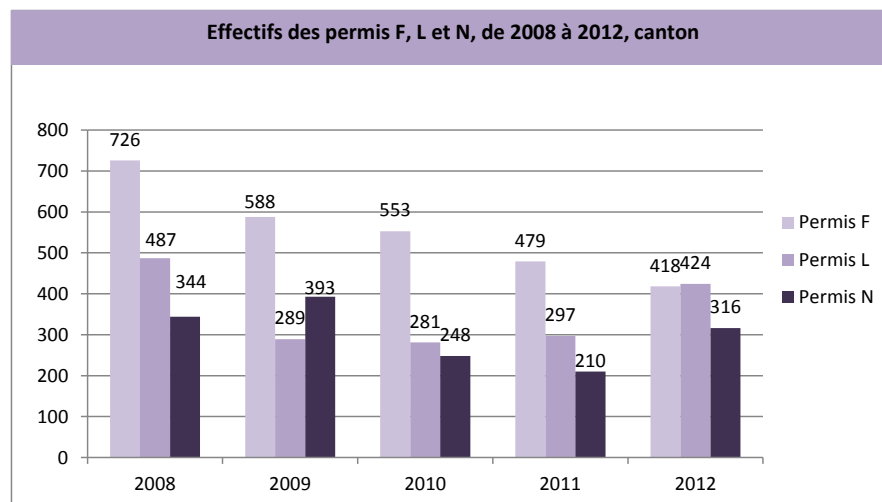
Effectif et variation de la population, selon l'origine et le type de permis, canton

	2011	2012	Variation
Suisses	132 588	132 603	+ 15
Etrangers	40 421	41 844	+ 1 423
Permis d'établissement (C)	28 142	28 839	+ 697
Autorisations de séjour (B)	11 282	11 833	+ 551
Admissions provisoires (F)	479	418	- 61
Requérants d'asile (N)	210	316	+ 106
Séjours de courte durée (L)	297	424	+ 127
Diplomates et fonctionnaires internationaux	11	14	+ 3
Population totale	173 009	174 447	+ 1 438

De 2008 à 2012, le nombre de personnes au bénéfice d'un permis C a augmenté de +731. Pour ce qui concerne le nombre de ressortissants étrangers au bénéfice d'un permis B, il a augmenté de 932.

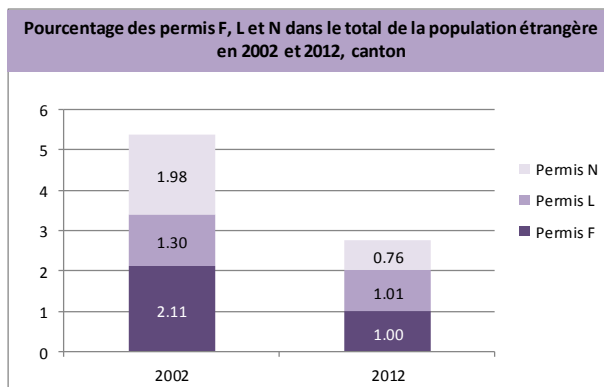
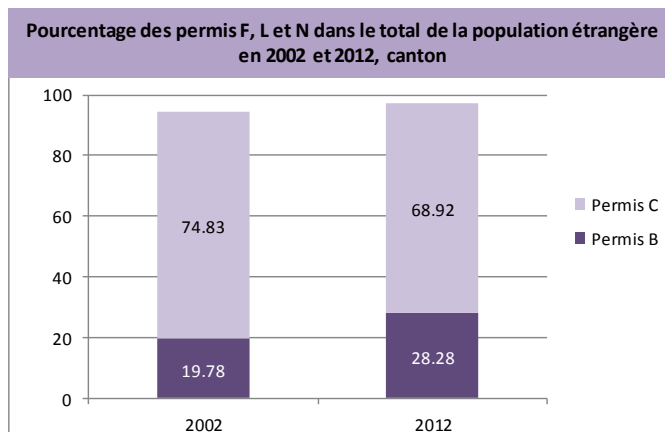


S'agissant de la population titulaire de permis F, elle affiche une nette diminution de 308 personnes en cinq ans. Les permis L ont diminué entre 2008 et 2009 puis ont augmenté à partir de 2010. Quant aux permis N, ils présentent une nette augmentation entre 2011 et 2012, passant de 210 à 316 (+106).



Parmi le total de la population étrangère du canton de Neuchâtel, les détenteurs d'un permis C sont les plus nombreux. En 2012, pratiquement sept étrangers sur dix disposent du permis d'établissement.

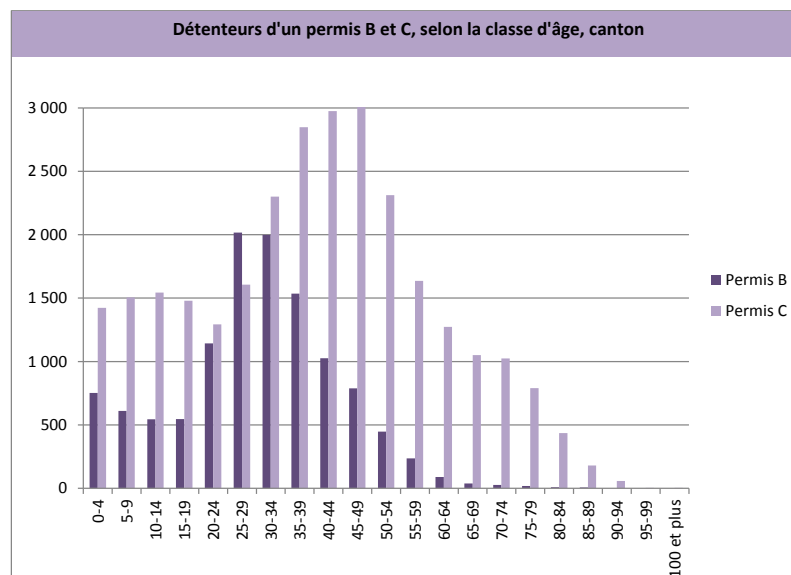
Entre 2002 et 2012, le pourcentage de permis C a diminué de 5.9 points de pourcent alors qu'il a augmenté de 8.5 points de pourcent pour les permis B.



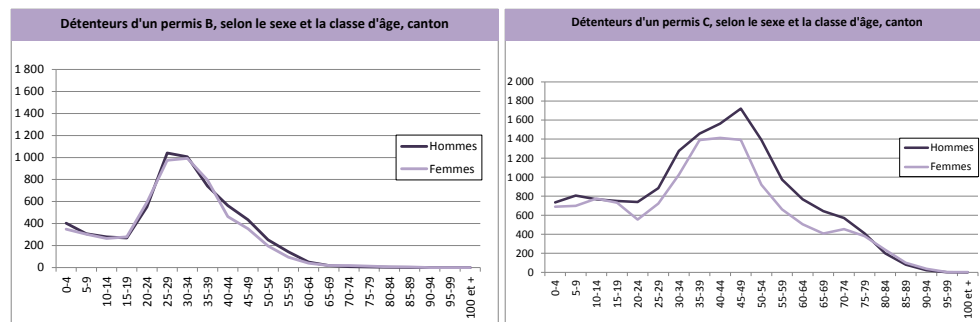
Quant aux pourcentages des permis F, L et N, ils ont tous diminué en dix ans.

La population étrangère avec un permis C est plus âgée que celle avec un permis B.

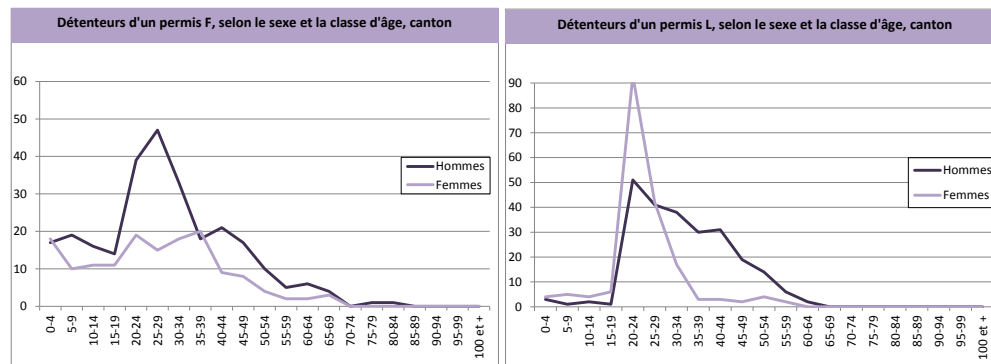
La majorité des détenteurs d'un permis C a entre 30 et 54 ans. Ils sont également nombreux dans la tranche d'âge des 0 à 19 ans. Quant aux permis B, ils sont les plus nombreux entre 20 et 39 ans. En particulier entre 20 et 24 ans, il y a presque autant de permis B (1143) que de C (1293).



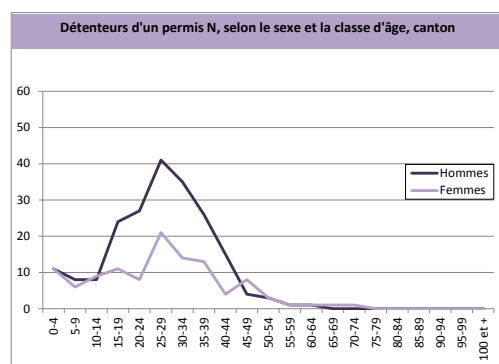
Parmi les personnes détentrices d'un permis B, la répartition hommes – femmes est presque identique. Pour ce qui concerne les permis C, il y a plus d'hommes dans pratiquement toutes les classes d'âge. Cette différence est la plus grande pour les personnes dans la tranche d'âge des 50 à 54 ans.



S'agissant des permis F, le nombre d'hommes est nettement plus élevé entre 25 et 34 ans. Les femmes sont, quant à elle, moins nombreuses que les hommes dans pratiquement toutes les classes d'âge. Entre 25 et 29 ans, les femmes (93) possédant un permis L sont pratiquement le double des hommes (51).



Pour ce qui concerne les permis N, les hommes sont majoritaires excepté dans les classes d'âge des 15 à 19 et 50 à 54 ans.



Le canton de Neuchâtel dénombre près de 13 000 Portugais à fin décembre 2012

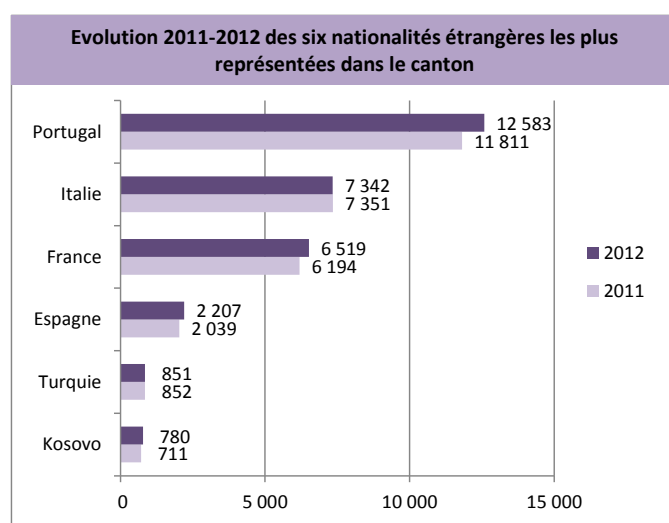
6.2. La population étrangère selon la nationalité

Depuis l'année 2004, les ressortissants de nationalité portugaise constituent la communauté étrangère la plus importante du canton de Neuchâtel. Les nationalités suivantes forment régulièrement le quatuor de tête: Portugal, Italie, France et Espagne.

Rang Pays	Total	Rang	Total
1 Portugal	12 583	17 Chine	294
2 Italie	7 342	18 Roumanie	292
3 France	6 519	19 Angola	289
4 Espagne	2 207	20 Cameroun	276
5 Turquie	851	21 Serbie	260
6 Kosovo	780	22 Sri Lanka	233
7 Allemagne	734	23 Pologne	224
8 Bosnie et Herzégovine	668	24 Russie	223
9 Serbie-et-Monténégro	480	25 Pays-Bas	210
10 Belgique	443	26 Etats-Unis	210
11 Maroc	434	27 Algérie	195
12 Royaume-Uni	431	28 Somalie	188
13 Congo (Kinshasa)	374	29 République dominicaine	161
14 Tunisie	372	30 Irak	157
15 Brésil	368	31 Autres	3 749
16 Erythrée	297	Total	41 844

De 2011 à 2012, l'évolution des effectifs selon les six nationalités les plus représentées dans le canton s'observe de la manière suivante:

- Quatre pays ont augmenté le nombre de leur ressortissants vivant en Suisse : le Kosovo est en tête avec une hausse de 9.70 points de pourcentage, devant l'Espagne (+8.23), le Portugal (+6.53) et la France (+5.24).
- Les nationalités ayant perdu des effectifs au cours de cette période sont l'Italie (-0.12) et la Turquie (-0.11).



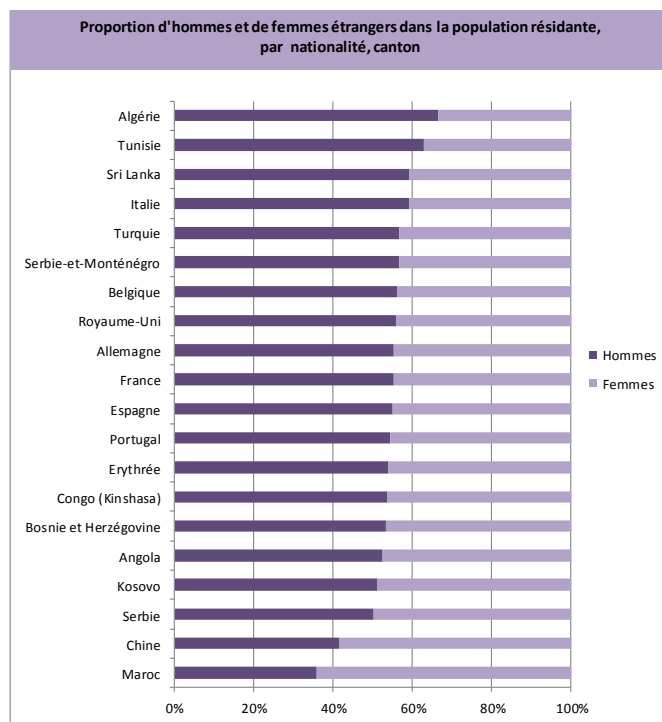
La grande majorité des ressortissants étrangers (35 360, soit 84.5%) provient du continent européen; en outre, seules 28 personnes ont une origine australienne.

Population étrangère selon le sexe, par continent en %, canton

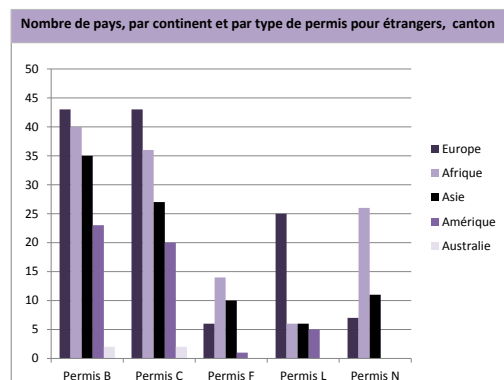
Continent	Hommes	Femmes	Total
Europe	46.34	38.16	84.50
Afrique	4.11	3.86	7.97
Asie	1.33	1.94	3.26
Amérique	2.04	2.13	4.17
Australie	0.03	0.03	0.07

Dans le canton, le deux tiers des algériens sont des hommes

C'est parmi les ressortissants algériens (195) que le pourcentage d'hommes est le plus élevé puisqu'il atteint les 66.66%. Cette proportion est quasiment identique pour la Tunisie (372, 62.90% d'hommes) alors que pour le Maroc (434) ce pourcentage n'atteint que 35.94%.

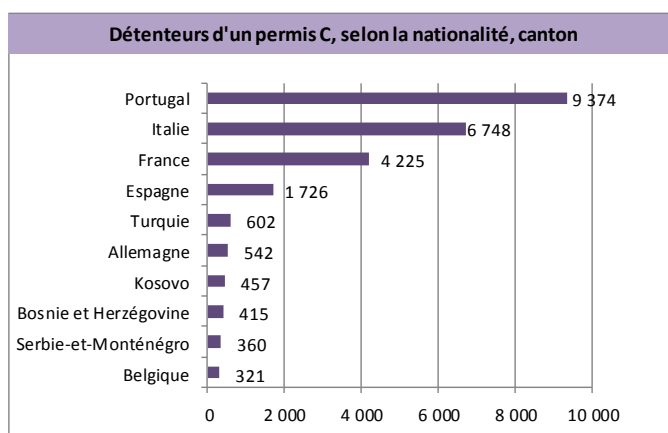
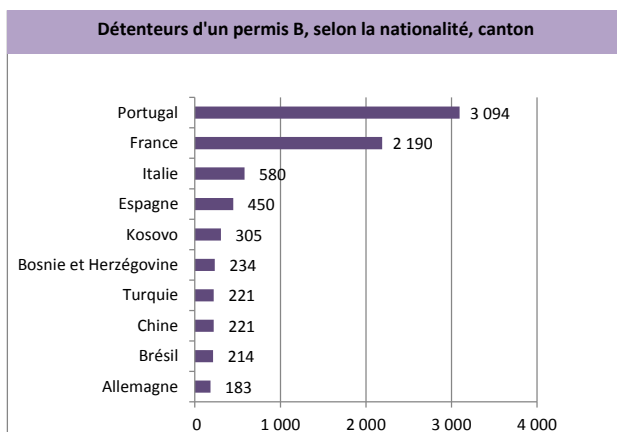


En examinant le nombre de pays par continent et par type de permis pour étrangers, il apparaît que le continent le plus représenté pour les permis B (43), C (43) et L (25) est l'Europe. Pour ce qui concerne les permis F, l'Afrique (14) est en tête devant l'Asie (10). Le continent le mieux représenté pour les permis N est l'Afrique avec 26 pays.

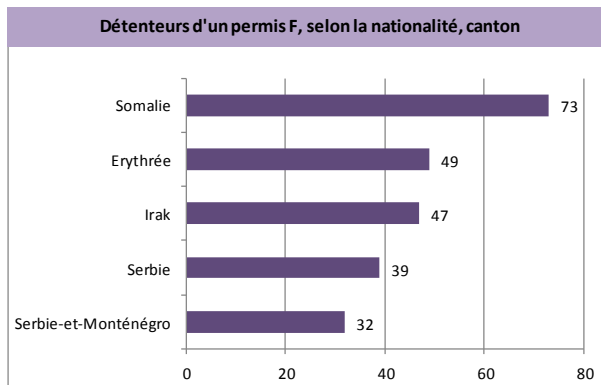


Un Français sur trois dispose d'un permis B

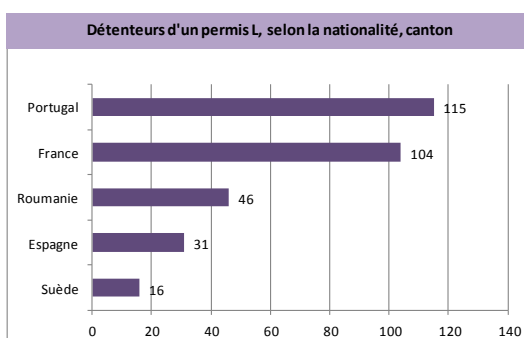
Les ressortissants étrangers les plus nombreux à détenir un permis B et C sont de nationalité portugaise.



S'agissant des personnes au bénéfice d'un permis F, la majorité d'entre elles provient de Somalie.

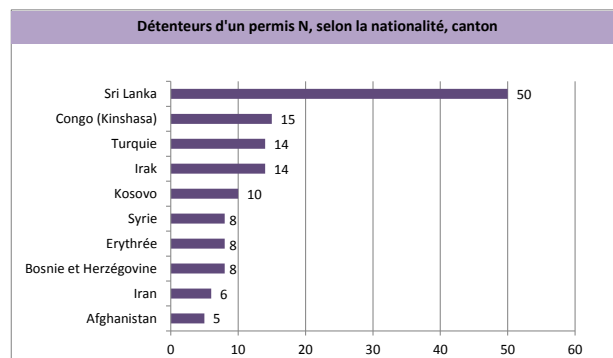


Quant aux détenteurs d'un permis L, ils sont en majorité issus du Portugal ou de France.



Les requérants d'asile sont, quant à eux, en majorité originaires du Sri Lanka.

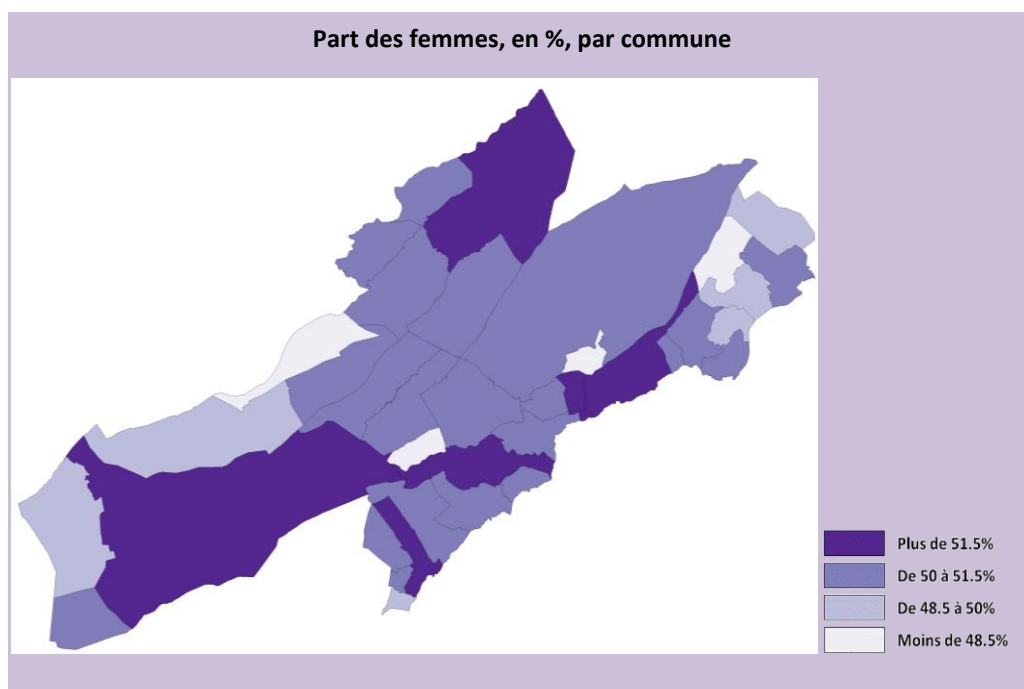
L'arrivée des personnes provenant des pays de l'Afrique du Nord, suite au printemps arabe, n'est pas encore perceptible dans ces résultats. En effet, le délai d'attribution d'un permis N peut être relativement long et les ressortissants de cette région du monde déjà présents dans le canton mais sans permis N attribué ne sont pas comptés dans le recensement de la population.



7. LE SEXE

**4425 femmes
de plus que
d'hommes**

Au 31 décembre 2012, les femmes constituent le 51.3% de la population neuchâteloise. Leur effectif se monte à 89 436 personnes alors que les hommes sont 85 011.



Le district dans lequel la proportion de femmes est la plus grande est celui de La Chaux-de-Fonds alors dans celui du Val-de-Ruz, la proportion d'hommes est la plus élevée du canton.

Districts	Population suisse		Population étrangère		Population totale	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Neuchâtel	46.85	53.15	52.88	47.12	48.56	51.44
Boudry	47.10	52.90	55.32	44.68	48.81	51.19
Val-de-Travers	47.23	52.77	55.16	44.84	48.61	51.39
Val-de-Ruz	48.65	51.35	55.96	44.04	49.71	50.29
Le Locle	48.12	51.88	54.16	45.84	49.38	50.62
La Chaux-de-Fonds	46.26	53.74	53.40	46.60	48.28	51.72
Canton de Neuchâtel	47.11	52.89	53.87	46.13	48.73	51.27

La proportion d'hommes et de femmes chez les personnes de nationalité suisse est quelque peu différente à celle observée chez les ressortissants étrangers. En effet, il y a plus de femmes (53%) que d'hommes chez les suisses alors qu'elles sont moins nombreuses (46%) parmi les étrangers.

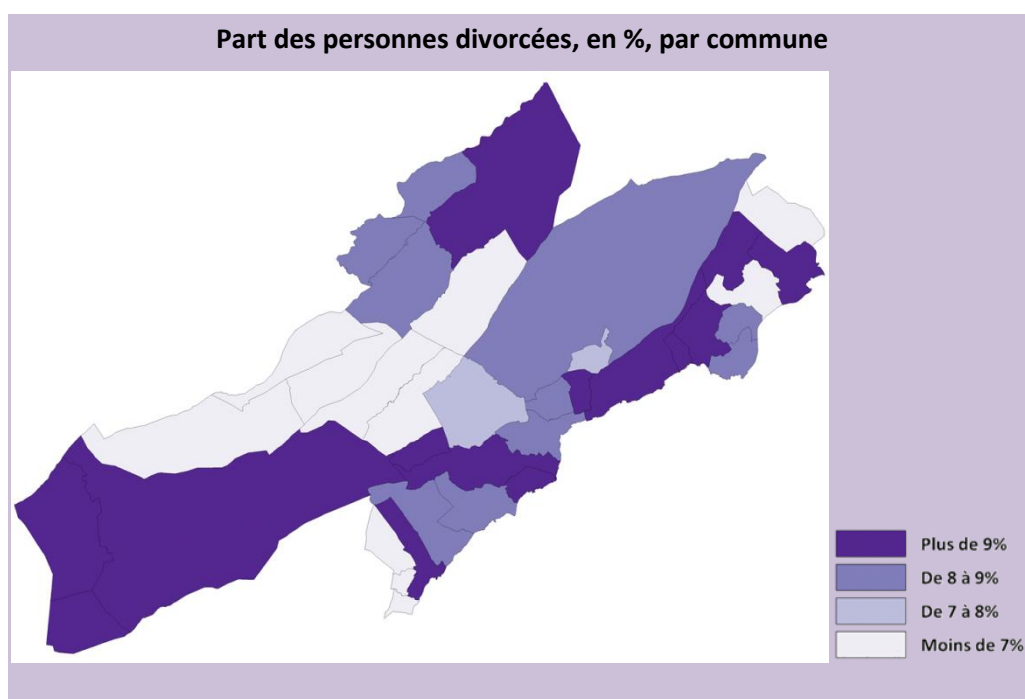
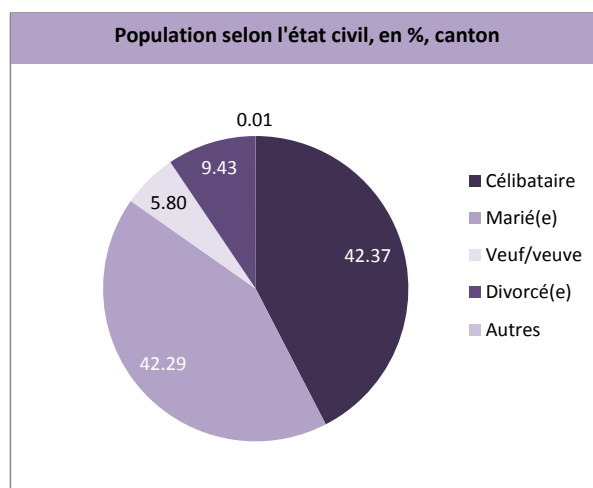
8. L'ETAT CIVIL

La majorité des habitants du canton (enfants compris) sont célibataires.

A la fin 2012 et pour la première fois, les personnes célibataires sont majoritaires dans le canton (42.4%), devant les mariés qui sont presque autant nombreux (42.3%). Quant aux personnes divorcées, elles représentent le 9.4% du total des habitants du canton de Neuchâtel.

Population selon l'état civil, par district						
	Célibataire	Marié(e)	Veuf/veuve	Divorcé(e)	Lié(e) par un partenariat	Autres*
Districts						
Neuchâtel	23 545	21 624	2 839	5 149	68	9
Boudry	15 937	17 407	2 154	3 584	38	0
Val-de-Travers	4 670	5 255	939	1 134	16	0
Val-de-Ruz	7 065	7 263	727	1 338	19	0
Le Locle	5 796	6 332	959	1 151	6	2
La Chaux-de-Fonds	16 903	15 889	2 501	4 097	29	2
Canton de Neuchâtel	73 916	73 770	10 119	16 453	176	13

* La catégorie "Autres" regroupe les partenariats dissous ainsi que les non marié(e)s



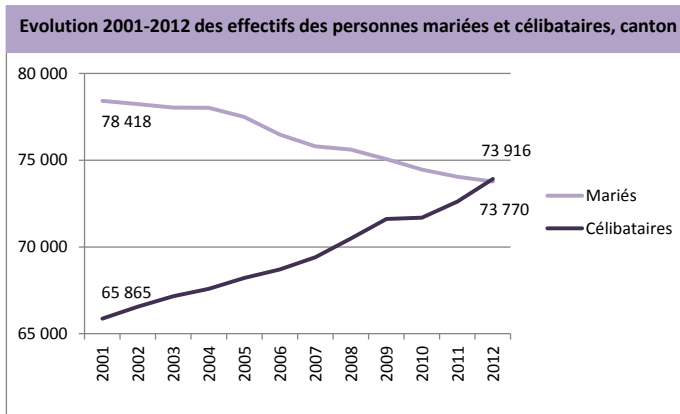
La part des personnes mariées diminue

En onze ans, la répartition de la population selon l'état civil a changé: le pourcentage de personnes mariées a fortement chuté (-4.77 points de pourcent), alors que celui des personnes célibataires et divorcées a augmenté (respectivement +2.85 et +2.53 points de pourcent).

Evolution de la répartition de la population selon l'état civil, en %, canton				
	Célibataire	Marié(e)	Veuf/veuve	Divorcé(e)
Année du recensement				
2001	39.52	47.06	6.52	6.90
2012	42.37	42.29	5.80	9.43

Les personnes célibataires sont les plus nombreuses

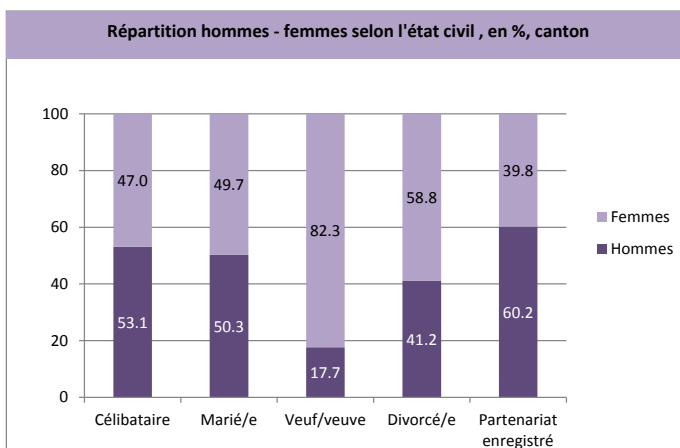
De 2001 à 2012, le nombre de personnes mariées a régulièrement diminué alors que l'effectif des personnes célibataires n'a pas cessé d'augmenter. A la fin 2012 et pour la première fois, les personnes célibataires sont les plus nombreuses dans le canton de Neuchâtel.



Bien plus de veuves que de veufs

Pour ce qui concerne les personnes célibataires ainsi que celles qui sont mariées, la répartition entre les hommes et les femmes est presque identique. Il n'en est pas de même s'agissant des personnes veuves. En effet, la majorité concerne des femmes, ceci s'expliquant par une plus grande espérance de vie de ces dernières.

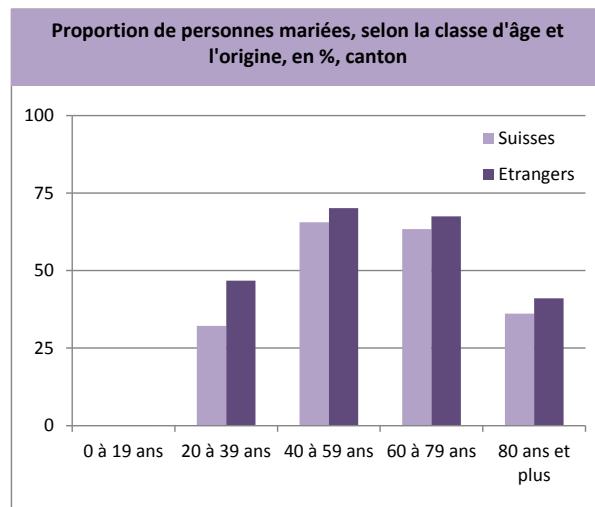
Le nombre de personnes ayant conclu un partenariat enregistré a légèrement augmenté depuis l'année de sa création en 2007 (49) jusqu'en 2012 (176). Excepté en 2007 (28 hommes et 21 femmes), il a toujours concerné un nombre plus élevé d'hommes que de femmes.



Parmi les personnes de nationalité suisse liées par un partenariat enregistré, 54% sont des hommes. Chez les ressortissants étrangers, cette proportion atteint 70%.

Dans toutes les classes d'âge, la proportion de personnes mariées est plus élevée chez les ressortissants étrangers.

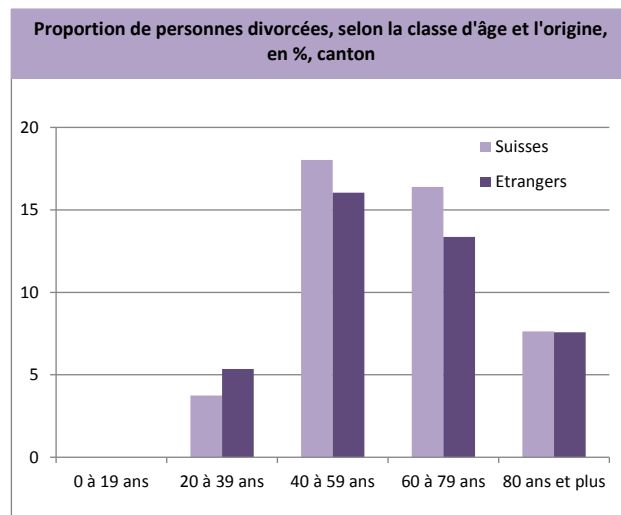
Les ressortissants étrangers sont plus souvent mariés que les Suisses.



Le canton ne compte pas de personnes divorcées qui ont moins de 20 ans.

Parmi les personnes âgées de 20 à 39 ans, la proportion de ressortissants étrangers divorcés est plus élevée que chez les Suisses. Dès 40 ans, cette tendance s'inverse et se maintient jusqu'à 79 ans et plus.

Pour les 80 ans et plus, la proportion est pratiquement identique (7.64% pour les ressortissants suisses et 7.58% pour les personnes de nationalité étrangère).



A fin la 2012, les ressortissants étrangers installés dans le canton de Neuchâtel sont majoritairement mariés (46.30%) et très peu d'entre eux sont liés par un partenariat enregistré.

Le pourcentage de personnes divorcées pour les personnes de nationalité suisse se monte à 9.76% et n'atteint que les 8.36% pour ce qui concerne les ressortissants étrangers.

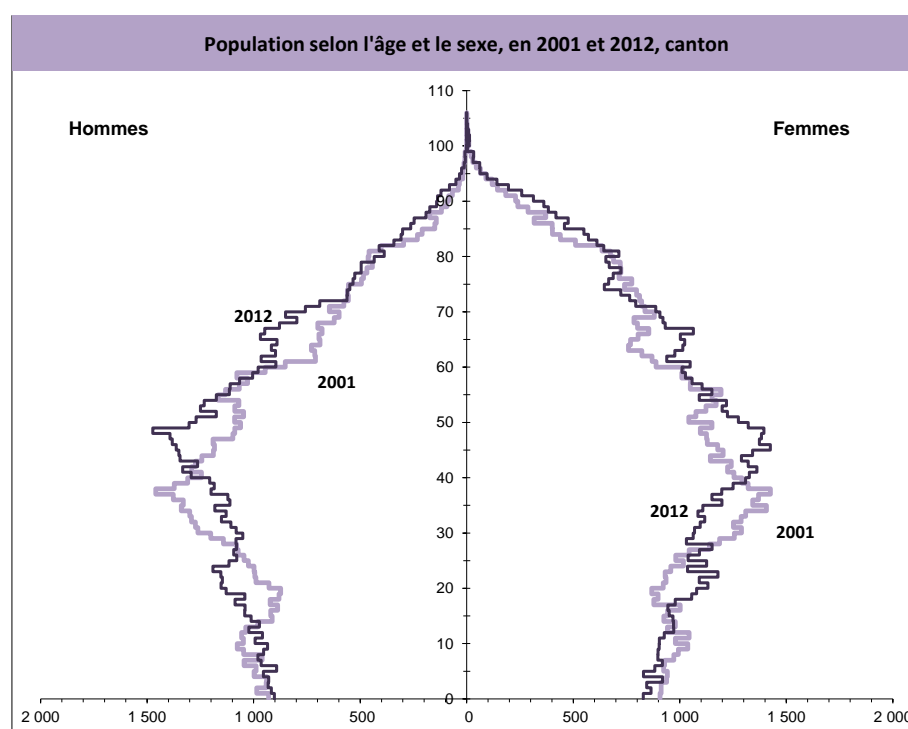
9. L'AGE

Jusqu'à l'âge de 21 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes

Plus d'un tiers des habitants du canton de Neuchâtel se trouvent dans la classe d'âge des 40 à 64 ans. Quant aux personnes de 80 ans et plus, elles sont pratiquement aussi nombreuses que celles ayant entre 15 et 19 ans, soit environ 10 000 personnes.

Les femmes de 80 ans et plus sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes de cette classe d'âge. Parmi les 40 personnes centenaires, 37 sont des femmes.

	Hommes		Femmes		Total	
	Total	en %	Total	en %	Total	en %
moins d'une année	903	1.06	829	0.93	1 732	0.99
1 à 14 ans	13 417	15.78	12 700	14.20	26 117	14.97
15 à 19 ans	5 339	6.28	5 008	5.60	10 347	5.93
20 à 39 ans	22 622	26.61	22 521	25.18	45 143	25.88
40 à 64 ans	29 441	34.63	29 901	33.43	59 342	34.02
65 à 79 ans	10 044	11.81	12 041	13.46	22 085	12.66
80 ans et plus	3 245	3.82	6 436	7.20	9 681	5.55
Population totale	85 011	100.00	89 436	100.00	174 447	100.00



Le rapport de dépendance démographique est un indicateur de la structure par âge de la population. C'est le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – jeunes et personnes âgées – et le nombre d'individus capables d'assumer cette charge. L'indicateur clé de la dépendance démographique rapporte donc le nombre d'individus de moins de 20 ans et de plus de 65 ans à la population de 20 à 64 ans.

Rapport de dépendance des jeunes: Il s'agit du rapport entre l'effectif de la population de moins de 20 ans et celui de la population en âge de travailler (20 à 64 ans). Cet indicateur s'exprime en pourcentage, en rapportant le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

Rapport de dépendance des personnes âgées: Il s'agit du rapport entre l'effectif de la population de 65 ans ou plus et celui de la population en âge de travailler (20 à 64 ans). Cet indicateur s'exprime en pourcentage, en rapportant le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

En 2001, le canton comptait 38.18 personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées entre 20 et 64 ans. Ce rapport a diminué en onze ans pour atteindre 36.56%.

S'agissant de l'évolution du rapport de dépendance des personnes âgées entre 2001 et 2012, il a augmenté de 27.98 à 30.40 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

Dans le district de Boudry, le rapport de dépendance des personnes âgées a augmenté de 6 points en 10 ans.

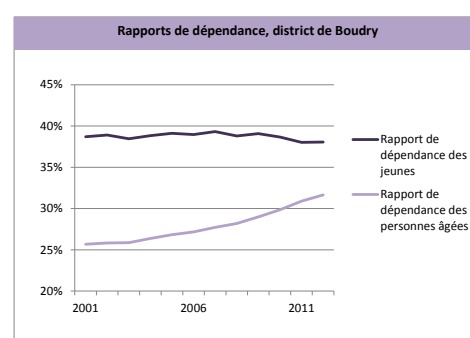
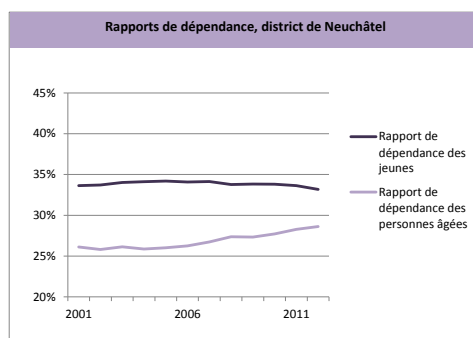
Evolution des rapports de dépendance démographique, en %, de 2001 à 2012						
District	Rapport de dépendance des jeunes			Rapport de dépendance des personnes âgées		
	2001	2012	Variation en point de %	2001	2012	Variation en point de %
Neuchâtel	33.63	33.17	-0.46	26.12	28.62	2.50
Boudry	38.70	38.06	-0.64	25.69	31.65	5.96
Val-de-Travers	45.03	36.92	-8.11	34.56	37.93	3.37
Val-de-Ruz	43.28	42.52	-0.76	20.71	23.68	2.97
Le Locle	41.52	37.95	-3.57	33.33	34.45	1.12
La Chaux-de-Fonds	38.81	36.71	-2.10	31.71	30.88	-0.83
Canton	38.18	36.56	-1.62	27.98	30.40	2.42

Il est intéressant de comparer ces deux rapports de dépendance à l'échelle des districts et des villes du canton. En effet, ils fournissent des informations sur la structure de la population en âge d'activité et les autres habitants.

Au cours de ces dix dernières années, presque tous les districts affichent un vieillissement de leur population. C'est dans le district de Boudry que le rapport de dépendance des personnes âgées est le plus marqué avec une hausse de 5.96 points de pourcent.

S'agissant du rapport de dépendance des jeunes, il a diminué dans tous les districts.

A souligner que c'est dans le district de Val-de-Travers que le rapport de dépendance des jeunes a le plus diminué.

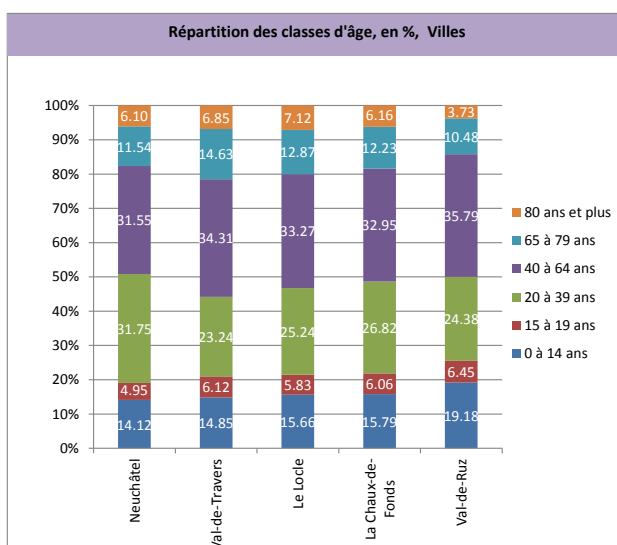


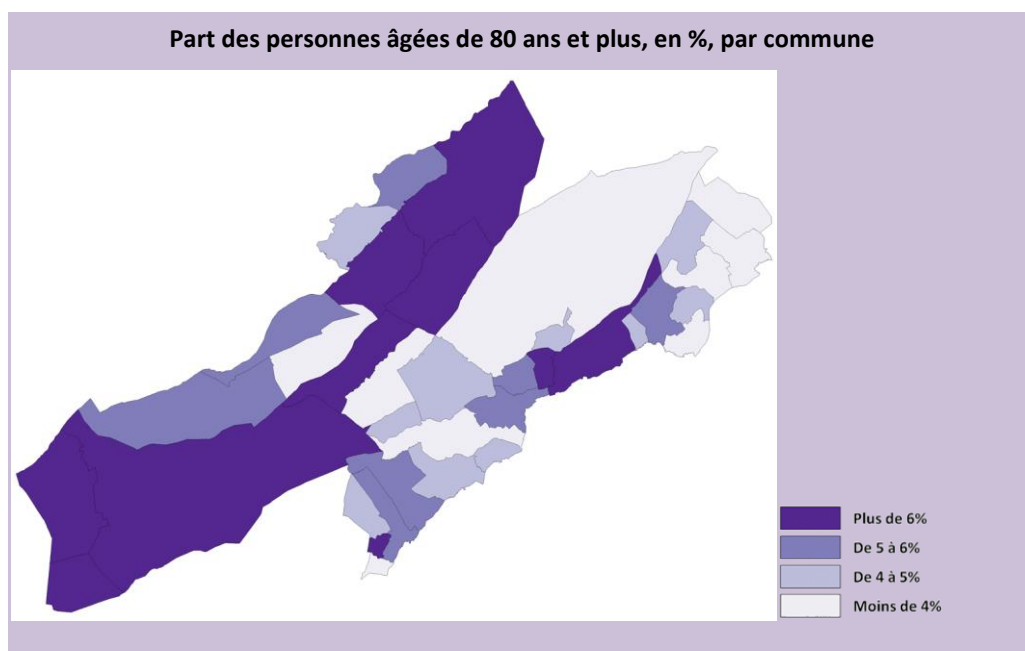
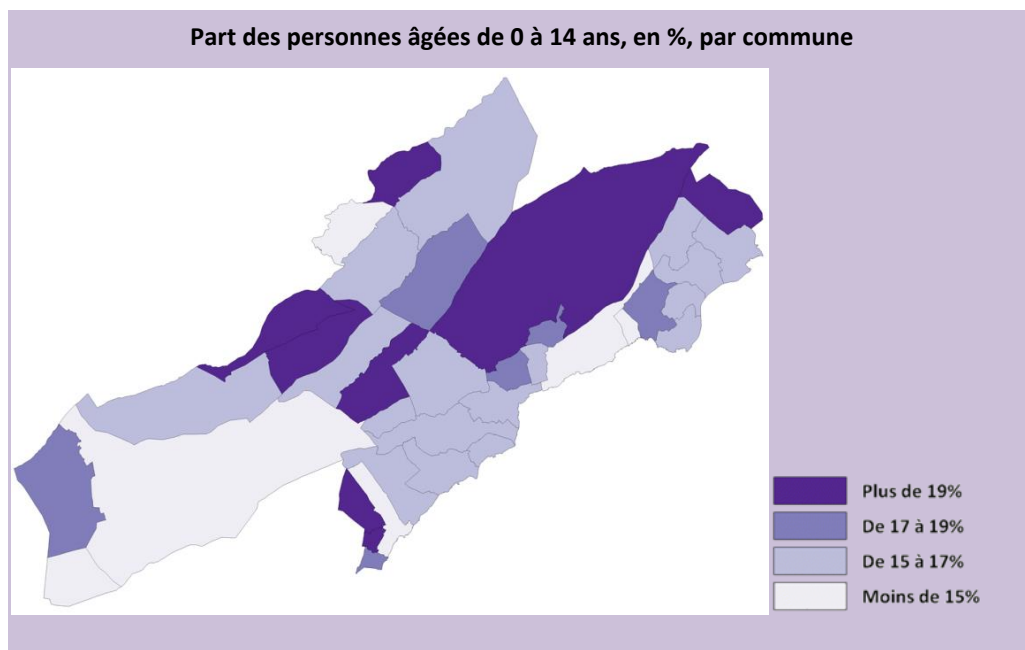


Pour ce qui concerne les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, nous pouvons souligner que:

- A Neuchâtel, les deux rapports de dépendance sont restés relativement stables.
- Pour les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, le rapport de dépendance des personnes âgées a très légèrement diminué. Quant à celui des jeunes, il a également diminué, ceci plus fortement au Locle.

La répartition des classes d'âge pour les villes se décline de la manière suivante:





10. LES PERSONNES INSCRITES DANS LE REGISTRE DES HABITANTS

Ce chapitre aborde les données statistiques relatives aux personnes inscrites dans les 37 Registres des habitants communaux au 31 décembre 2012, quel que soit leur statut de séjour ou leur date d'entrée en Suisse. Il s'agit donc des personnes suivantes:

- Tous les ressortissants suisses établis ou en séjour dans une commune neuchâteloise
- Toutes les personnes de nationalité étrangère, établies ou en séjour dans le canton de Neuchâtel, sans tenir compte de la durée de leur présence en Suisse

La catégorie de domicile: Il existe deux catégories de domicile qui sont décrites de la manière suivante dans la Loi concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH, du 3 novembre 2009):

Le domicile principal (commune d'établissement)

Une personne a son domicile dans la commune où elle réside de façon reconnaissable pour les tiers, avec l'intention d'y vivre durablement et d'y avoir le centre de ses intérêts personnels. Une personne ne peut avoir qu'un domicile, par conséquent qu'une commune d'établissement.

Le domicile secondaire (commune de séjour)

Est en séjour dans une commune, la personne qui y réside dans un but particulier, sans intention d'y vivre durablement, mais pour une durée d'au moins trois mois consécutifs ou répartis sur une même année, notamment en vue d'y fréquenter les écoles ou d'y être placée dans un établissement d'éducation, un hospice, un hôpital ou une maison de détention. Si une personne séjourne dans plusieurs communes, la déclaration doit être faite dans chacune d'elles.

La catégorie de ménage: Chaque habitant du canton de Neuchâtel appartient soit à un ménage privé, un ménage collectif ou un ménage administratif communal.

Les ménages collectifs comprennent:

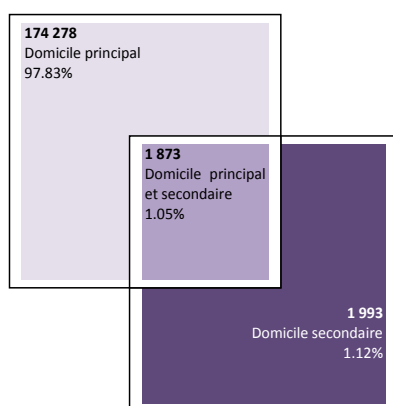
- Les homes pour personnes âgées et les établissements médicaux-sociaux
- Les foyers et les maisons d'éducation pour enfants et adolescents
- Les internats et les foyers d'étudiants
- Les établissements pour handicapés
- Les hôpitaux, les établissements de soins et autres institutions dans le domaine de la santé
- Les établissements d'exécution de peines et mesures
- Les centres d'hébergement de requérants d'asile
- Les monastères et les établissements d'hébergement de congrégations et autres associations religieuses

Une grande partie des personnes résidant dans un ménage collectif sont des personnes âgées vivant dans un home. Viennent ensuite les étudiants vivant dans un foyer étudiant.

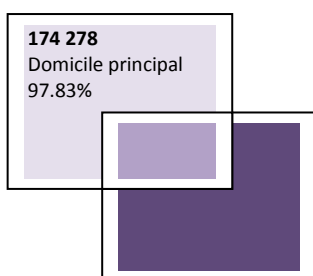
Les ménages administratifs communaux sont les ménages dans lesquels se trouvent les personnes qui ont déposé leurs papiers dans une commune mais qui vivent dans un home ou une institution dans une autre commune, ainsi que les personnes sans domicile fixe.

Au 31 décembre 2012, 178 144 personnes au "total" habitent dans le canton de Neuchâtel. Parmi ces habitants, la grande majorité est établie dans le canton (97.83% avec un domicile principal). Les personnes présentes uniquement en séjour (domicile secondaire) représentent le 1.12% et celles possédant un domicile principal dans une commune neuchâteloise ainsi qu'un domicile secondaire dans une autre commune du canton sont 1.05%.

Type de domicile	Personnes inscrites dans le RdH	
		<i>Dont personnes appartenant à la population résidente permanente</i>
Total	178 144	174 447
Avec un domicile principal uniquement	174 278	172 574
Avec un domicile principal et secondaire	1 873	1 873
Avec un domicile secondaire uniquement	1 993	<i>Personnes n'appartenant pas à la population résidente permanente</i>



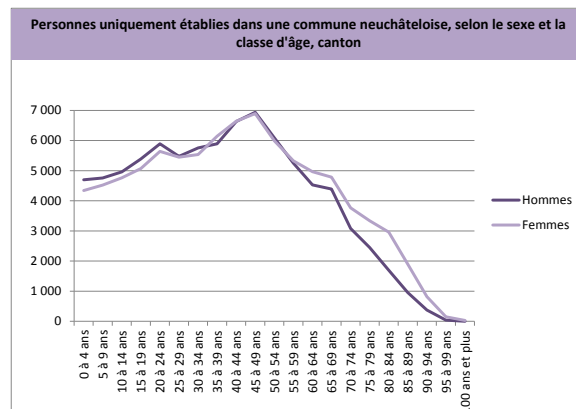
10.1. Les personnes uniquement établies dans le canton



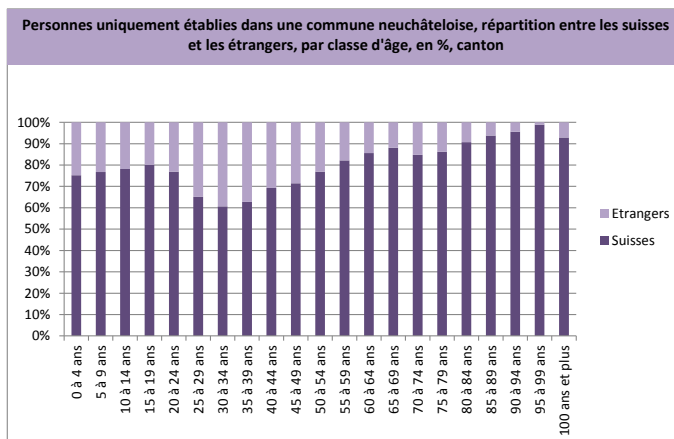
Il y a, dans le canton de Neuchâtel, 174 278 qui sont inscrites dans le registre des habitants en temps que personnes possédant uniquement un domicile principal dans le canton.

Parmi elles, 48.91% sont des hommes et 51.08% des femmes. Ces personnes appartiennent en grande majorité (98.79%) à un ménage privé alors qu'elles ne sont que peu nombreuses à vivre dans un ménage collectif (0.97%) ou dans un ménage administratif (0.21%).

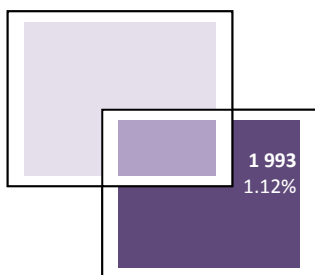
Il y a très peu de différenciation pour ce qui concerne l'âge entre les hommes et les femmes. Dès 60 ans, les femmes sont quelque peu plus nombreuses.



Les personnes de nationalité suisse sont plus nombreuses dans toutes les classes d'âge.



10.2. Les personnes uniquement en séjour dans le canton

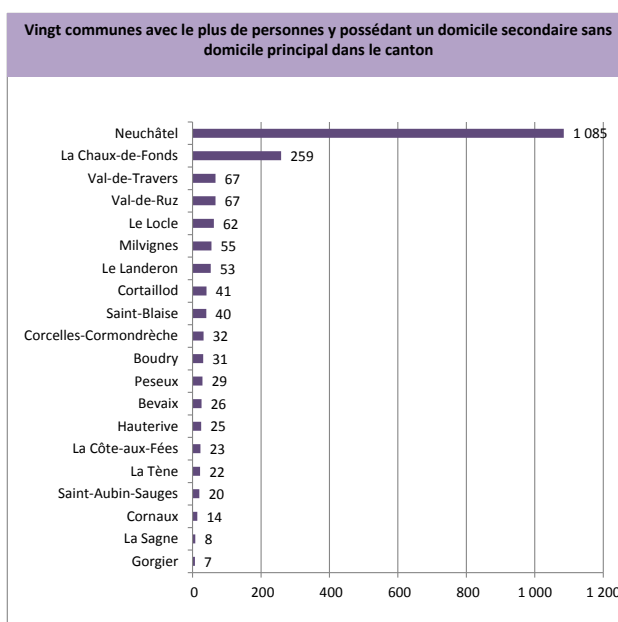


Le canton de Neuchâtel compte un total de 1993 personnes qui y possèdent un domicile secondaire uniquement.

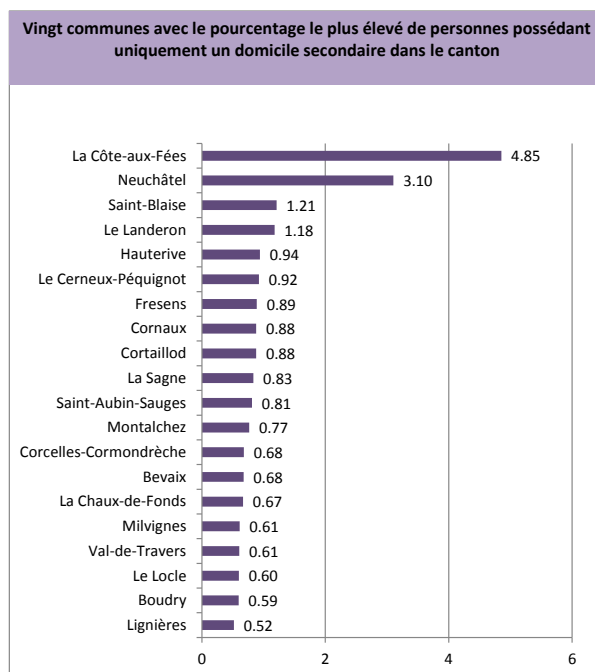
Neuf communes n'ont aucune personne annoncée en domicile secondaire. Il s'agit d'Enges, Brot-Dessous, Brot-Plamboz, Vaumarcus, des Verrières, La Brévine, de Valangin, de La Chaux-du-Milieu et des Planchettes.

La commune dans laquelle vit le plus grand nombre de personnes possédant uniquement un domicile secondaire dans le canton est la Ville de Neuchâtel, suivie par celle de La Chaux-de-Fonds, de Val-de-Travers, de Val-de-Ruz et du Locle.

En-dehors des villes, les personnes en séjour dans le canton ont choisi en majorité des communes du Littoral.



Lors de la mise en rapport du nombre de personnes en séjour dans une commune avec la totalité de sa population, l'ordre des communes apparaît tel que le montre le tableau ci-dessous. En d'autres termes, 4.85% des habitants de La Côte-aux-Fées n'y détiennent qu'un domicile secondaire et ont leur résidence principale hors du canton.



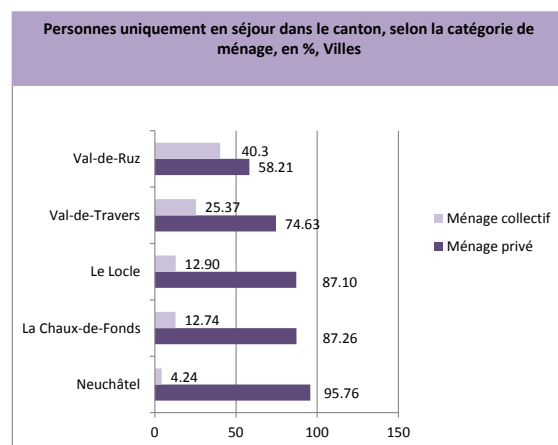
Les personnes en séjour dans une commune appartiennent aux deux catégories de ménage suivantes:

Le ménage privé: il s'agit de personnes occupant une résidence secondaire dans une commune neuchâteloise ainsi que d'étudiants installés dans le canton pour y réaliser leurs études.

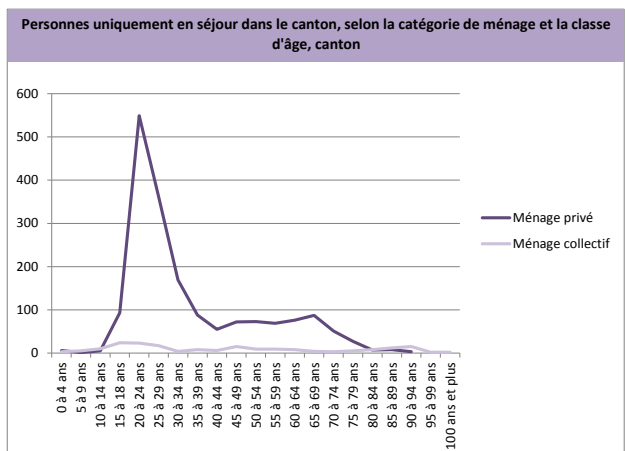
Le ménage collectif: il concerne en majorité les personnes âgées vivant dans un home établi dans une commune autre que leur commune de domicile principal.

Parmi les cinq villes du canton, celle de Val-de-Ruz offre le pourcentage le plus élevé de personnes en séjour appartenant à un ménage collectif (homes, hôpitaux, maison d'éducation pour enfants et adolescents, établissements pour handicapés et centre d'hébergement de requérants d'asile).

A Neuchâtel, les personnes appartenant à un ménage collectif ne représentent que le 4.24% des personnes qui y sont annoncées en séjour.



Le graphe ci-dessous démontre que les personnes en séjour dans le canton et appartenant à un ménage privé sont majoritaires dans la tranche d'âge des 20 à 34 ans. Parmi elles, se trouvent les étudiants installés dans le canton pour la durée de leurs études.

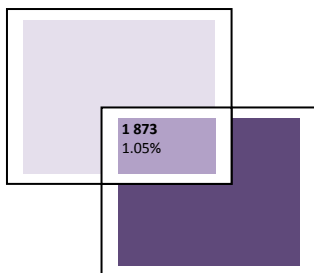


Il est à souligner que toutes les personnes résidant uniquement en séjour dans le canton de Neuchâtel sont de nationalité suisse.

La répartition entre les hommes et les femmes, dans les deux catégories de ménage, est pratiquement identique.

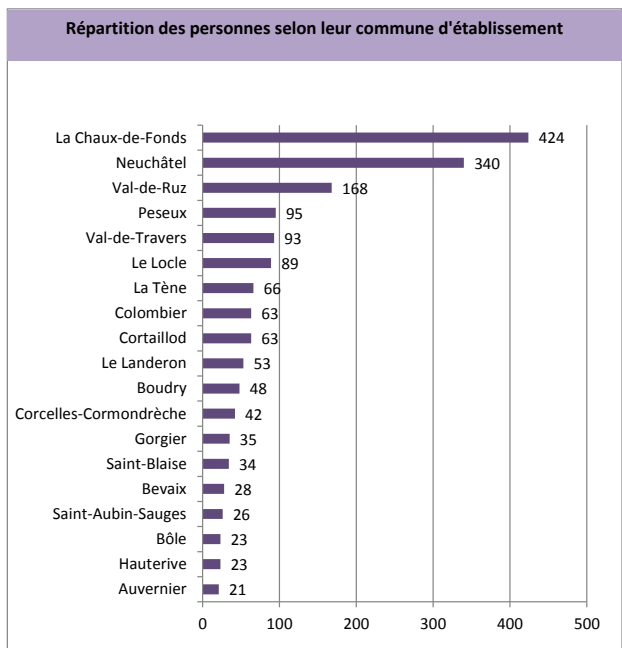
Répartition des hommes et des femmes, selon la catégorie de ménage, en %, canton		
	Hommes	Femmes
Ménages privés	49.22	50.78
Ménages collectifs	50.52	49.48

10.3. Les personnes établies dans le canton et en séjour dans une autre commune neuchâteloise



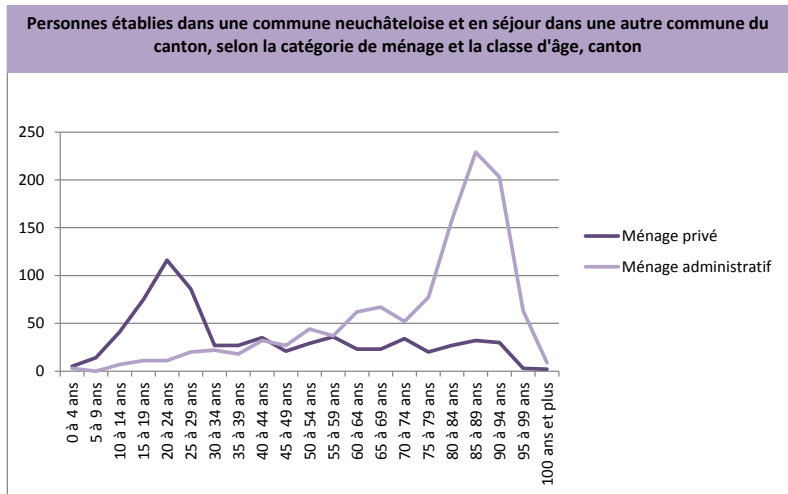
A la fin 2012, 1873 personnes possèdent un domicile principal dans une commune neuchâteloise ainsi qu'un domicile secondaire dans une autre commune du canton.

C'est à La Chaux-de-Fonds que sont établies le plus grand nombre de personnes (424) qui possèdent un domicile secondaire dans une autre commune du canton. Suivent les Villes de Neuchâtel et de Val-de-Ruz.



La majorité de ces 1873 personnes sont catégorisées dans un ménage administratif (57%), et 35% dans un ménage privé. Derrière ces chiffres se cache notamment le phénomène des personnes âgées, établies dans une commune, mais vivant réellement dans un home d'une autre commune neuchâteloise dans laquelle elle s'est inscrite en séjour. Dans la commune d'établissement, la personne est catégorisée dans un ménage administratif.

Le graphique ci-dessous illustre le fait que la majorité des personnes de 70 à 100 ans et plus appartiennent à un ménage administratif, à savoir qu'il s'agit de personnes âgées vivant dans un home se trouvant dans leur commune de séjour.

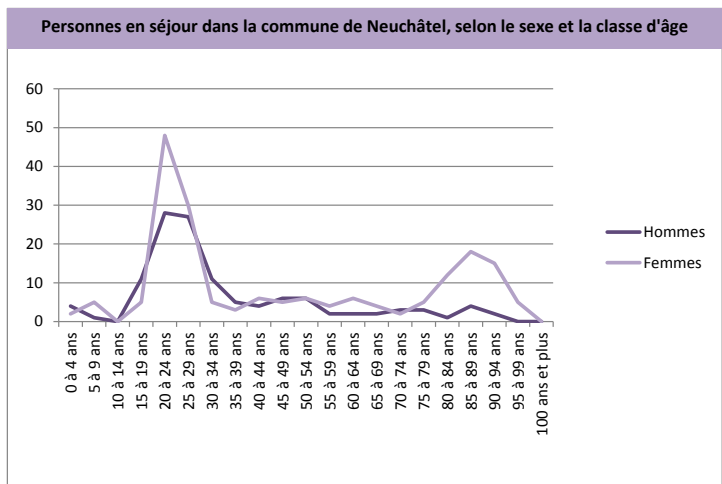


Les situations des quatre communes ci-dessous illustrent des personnes qui y sont en séjour tout en possédant un domicile principal dans une autre commune du canton.

Les personnes en séjour à Neuchâtel

Parmi les 308 personnes **en séjour à Neuchâtel**, mais possédant leur domicile principal dans une autre commune du canton, il y a plus de femmes que d'hommes dans la plupart des classes d'âge.

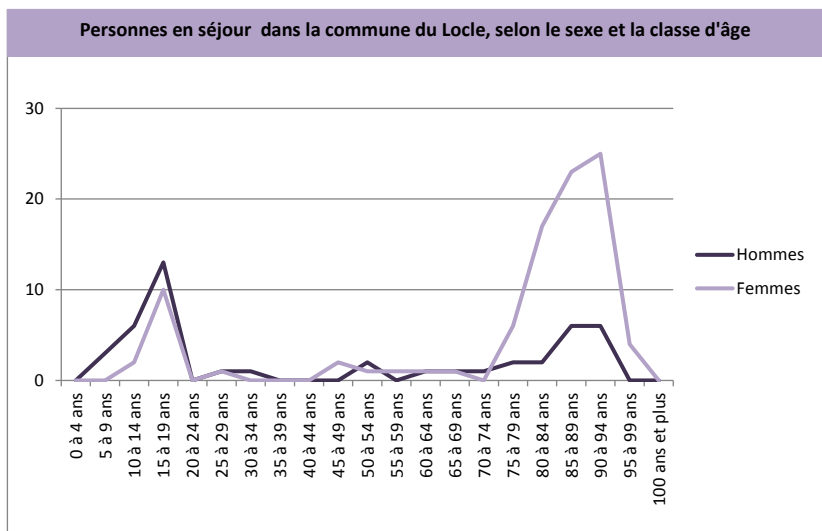
Le pic de population entre 20 à 29 ans concerne probablement les étudiants installés en ville. Ils appartiennent en majorité à un ménage privé et les femmes sont plus nombreuses. Quant aux personnes dans la classe d'âge des 75 à 95 ans, il s'agit en majorité de femmes vivant dans un des huit homes de la ville.



Les personnes en séjour au Locle

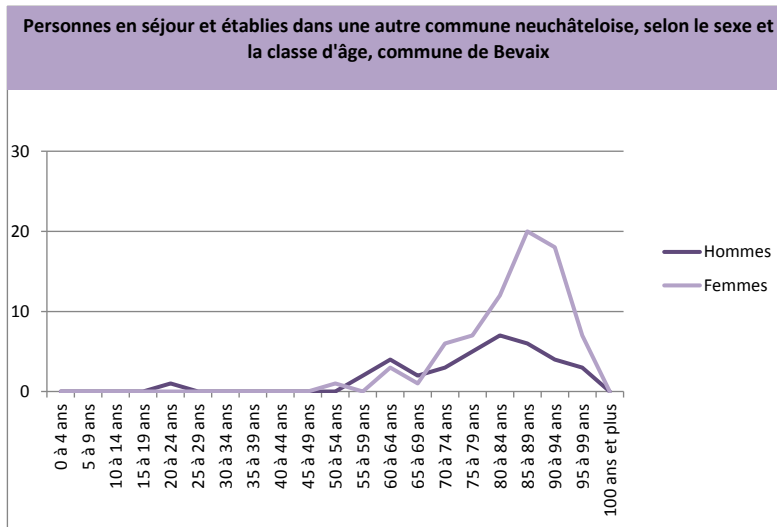
En Ville du Locle, 139 personnes sont inscrites en séjour tout en possédant un domicile principal dans une autre commune du canton.

Les deux pics de population observés dans le graphique ci-après correspondent aux jeunes vivants dans un ménage collectif (dans les deux foyers et maison d'éducation pour enfants et adolescents) et aux femmes résidant dans l'un des cinq homes pour personnes âgées localisés dans la commune.



Les personnes en séjour à Bevaix

A Bevaix, 112 personnes sont inscrites en séjour tout en possédant leur domicile principal dans une autre commune neuchâteloise. La majorité de ces personnes sont des femmes âgées de 70 à 95 ans (70) et vivant dans l'un des quatre homes que compte cette commune.

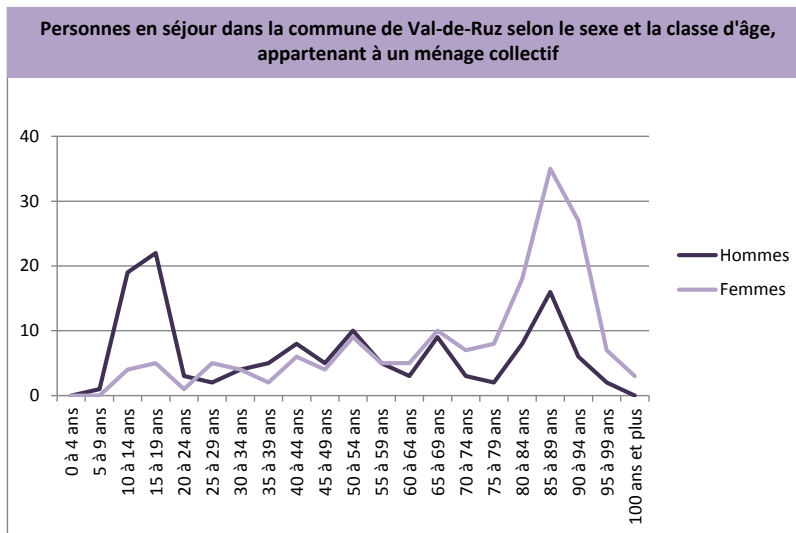


Les personnes en séjour à Val-de-Ruz

A Val-de-Ruz, 321 personnes sont enregistrées en séjour tout en possédant leur domicile principal dans une autre commune du canton. Parmi elles, 298 vivent dans un ménage collectif.

Les deux pics de population observés montrent que:

- Les jeunes de 10 à 19 ans sont en majorité des garçons qui vivent dans des foyers et maisons d'éducation pour enfants et adolescents de la commune
- Les personnes dès 70 ans sont en majorité des femmes vivant dans les homes de la commune



11. GLOSSAIRE

Acquisition de la nationalité suisse : Obtention de la nationalité suisse par une personne de nationalité étrangère. Cette personne est comptée dans la population de nationalité suisse à partir de la date où elle a acquis la nationalité suisse. Il y a cinq modes d'acquisition de la nationalité suisse par une personne de nationalité étrangère: (1) naturalisation ordinaire; (2) naturalisation facilitée; (3) réintégration; (4) constatation de la nationalité suisse; (5) adoption par un citoyen ou une citoyenne suisse (pour un enfant mineur étranger).

Autorisation de séjour (diplomate, livret Ci) : autorisation de séjour pour les personnes de la famille de fonctionnaires d'organisations intergouvernementales ou de représentations étrangères. Cette autorisation est destinée exclusivement aux conjoints et aux enfants jusqu'à l'âge de 25 ans. Sa durée de validité est limitée à la durée de la fonction du titulaire principal.

Décès : les décès sont attribués à la commune du domicile principal de la personne décédée.

Domicile : Commune où une personne réside. On distingue deux types de domicile:

1. Commune d'établissement: elle correspond, pour une personne de nationalité suisse, à la commune où elle a déposé ses papiers et, pour une personne de nationalité étrangère, à la commune pour laquelle une autorisation de résidence lui a été délivrée;
2. Commune de séjour: elle correspond à la commune secondaire dans laquelle une personne réside au moins trois mois par année. Le dépôt d'une déclaration de domicile est nécessaire.

ESPOP : statistique de l'état annuel de la population. A partir du 31.12.2010, cette statistique est nommée STATPOP.

Étrangers admis à titre provisoire (livret F) : personnes de nationalité étrangère qui sont sous le coup d'une décision de renvoi, mais qui sont admises provisoirement en Suisse, car l'exécution de leur renvoi n'est pas possible, n'est pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée. L'admission provisoire peut également être ordonnée dans les cas de détresse personnelle grave ou lorsqu'aucune décision exécutoire n'a été rendue dans les quatre ans qui ont suivi le dépôt de la demande d'asile. Sa durée de validité dépend de la décision des autorités fédérales compétentes.

Fonctionnaires internationaux et diplomates (autorisation du DFAE) : personnes de nationalité étrangère résidant en Suisse et travaillant dans une mission diplomatique ou consulaire ou dans une organisation internationale. Les fonctionnaires d'administrations étrangères (chemin de fer, poste, douane) qui travaillent et résident en Suisse sont aussi comptés dans cette catégorie d'étrangers.

Ménage : groupe de personnes vivant généralement ensemble, c'est-à-dire partageant le même logement. On fait la distinction entre les ménages privés et les ménages collectifs (homes, hôpitaux, prisons, etc.).

OFS : Office fédéral de la statistique

Permis d'établissement (livret C) : autorisation d'établissement accordée aux étrangers après un séjour de cinq à dix ans en Suisse. La durée de validité d'une autorisation d'établissement est de cinq ans, renouvelable. Le droit au séjour est donc de durée indéterminée et n'est assorti d'aucune condition.

Permis de courte durée (livret L) : autorisation de séjour de courte durée (de 3 à 12 mois, prolongeable jusqu'à 24 mois).

Permis de séjour (livret B) : autorisation de séjour accordée aux étrangers pour résider en Suisse, en vue de l'exercice ou non d'une activité lucrative. La durée de validité d'une autorisation de séjour est d'une année. Elle est prolongeable d'année en année pour autant qu'aucun motif ne s'y oppose.

Population résidante permanente : Sont assimilées à la population résidante permanente toutes les personnes résidant en Suisse durant une année au moins. La population résidante permanente comprend:

- toutes les personnes de nationalité suisse domiciliées en Suisse
- les personnes de nationalité étrangère y séjournant à l'année, à savoir
 1. tous les titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C)
 2. tous les titulaires d'une autorisation de séjour (livret B)
 3. les diplomates et fonctionnaires internationaux ainsi que les membres de leurs familles (livret Ci)
 4. les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de 12 mois ou plus (livret F et L) en Suisse depuis au moins 12 mois
 5. les requérants d'asile (livret N) en Suisse depuis au moins 12 mois

Requérants d'asile (livret N) : Personnes de nationalité étrangère qui ont déposé une demande d'asile en Suisse et qui font l'objet d'une procédure d'asile. Ces personnes sont autorisées à séjourner en Suisse jusqu'à la fin de la procédure d'asile.

RFP : recensement fédéral de la population

